
Annexe au module 2

Exemple de lettre de soutien gouvernemental

[Cette lettre doit être fournie sur un papier à en-tête officiel]

ICANN

Suite 330, 4676 Admiralty Way

Marina del Rey, CA 90292

Attention : processus d'évaluation des nouveaux gTLD

Objet : Lettre de soutien pour [le TLD demandé]

[L'entité gouvernementale] confirme, par la présente, son soutien plein et entier à la candidature pour [le TLD] soumise à l'ICANN par [candidat] dans le cadre du Programme des nouveaux gTLD. En tant que [Ministre/Secrétaire/poste], je confirme disposer de l'autorité qui m'est conférée par [gouvernement x/autorité publique] pour vous écrire à ce sujet. [Présentation de l'entité gouvernementale, du service, de la division, du bureau ou de l'agence compétents, et de ses fonctions et responsabilités]

Le gTLD sera utilisé pour [expliquez votre perception de la manière dont le nom sera utilisé par le candidat. Cela peut inclure le développement de stratégies concernant les personnes autorisées à enregistrer un nom, le régime de tarification ou les structures de gestion.]

Le [gouvernement/autorité publique/département] a travaillé en étroite collaboration avec le candidat au développement de cette proposition.

[Le gouvernement x / l'autorité publique] soutient cette candidature, et de ce fait, reconnaît que si la candidature est retenue, [le candidat] devra établir un accord de registre avec l'ICANN. Ainsi, le candidat devra régler des frais à l'ICANN et se conformer aux politiques de consensus développées dans le cadre des processus de politique multipartites de l'ICANN.

[Le gouvernement / l'autorité publique] reconnaît également que, conformément à l'accord de registre, dans le cas d'un litige entre [le gouvernement / l'autorité publique] et le candidat, l'ICANN se conformera à tout jugement prononcé par un tribunal de la juridiction [du gouvernement/de l'autorité publique].

[Facultatif] Cette candidature est soumise en tant que candidature communautaire. En conséquence, l'accord de registre reflétera les restrictions communautaires proposées dans la candidature. Au cas où nous déterminerions que le registre ne se conforme pas à ces restrictions, les recours possibles incluent la Procédure de résolution des litiges concernant les restrictions des registres (RRDRP).

[Facultatif] Je peux signaler que si cette candidature est retenue, [le gouvernement xx/ l'autorité publique] établira un accord distinct avec le candidat. Cet accord reprendra les conditions dans lesquelles nous soutenons le candidat pour le fonctionnement du TLD, ainsi que les circonstances dans lesquelles nous ne le soutiendrions plus. L'ICANN ne sera pas signataire de cet accord et la mise en application dudit accord sera entièrement du ressort de [gouvernement/autorité publique].

[Le gouvernement/l'autorité publique] comprend que la commission des noms géographiques engagée par l'ICANN effectuera, entre autres, un contrôle préalable de l'authenticité de cette documentation. Je demanderais à ce que [nom et coordonnées] soit contacté en premier lieu si des informations complémentaires sont nécessaires au cours de ce processus.

Merci de nous donner l'opportunité de soutenir cette candidature.

Cordialement,

Signature du gouvernement compétent/de l'autorité publique compétente

Annexe au module 2

Questions et critères d'évaluation

Depuis sa création en 1998, l'ICANN, organisation multipartite à but non lucratif, n'a cessé de promouvoir la concurrence dans le secteur des noms de domaine. La mission première de l'ICANN consiste à élaborer et à gérer des processus garantissant la concurrence et les intérêts des utilisateurs, sans entraver la sécurité ou la stabilité du réseau Internet. Cela inclut l'évaluation et la mise en œuvre de nouveaux gTLD. L'objectif de l'ICANN consiste donc à proposer des critères et une évaluation aussi objectifs que possible.

Bien que l'ICANN considère les nouveaux gTLD comme des éléments essentiels à la promotion du choix, de l'innovation et de la concurrence en matière de services d'enregistrement de domaines, il n'en demeure pas moins que la décision de lancer les nouveaux tours de candidature aux nouveaux gTLD a été prise suite à un processus de consultation long et détaillé auprès de tous les grands acteurs de la communauté Internet mondiale.

Toute organisation publique ou privée peut demander la création et l'exploitation d'un nouveau gTLD. Cependant, ce processus est bien plus complexe qu'une simple opération d'enregistrement ou d'achat de nom de domaine de second niveau. Il s'agit ici d'évaluer et de sélectionner les candidats capables de gérer un registre, à savoir une entreprise qui gère des domaines de premier niveau (par exemple, .COM ou .INFO). Les candidats retenus devront remplir un certain nombre de critères techniques et opérationnels répondant au besoin de préservation de la stabilité et de l'interopérabilité d'Internet.

1. Principes liés aux critères d'évaluation technique et financière des nouveaux gTLD

- Principes de prudence. Cette évaluation constitue la première étape de ce qui sera un processus continu d'introduction de nouveaux TLD, y compris de noms de domaine internationalisés. De ce fait, durant cette étape, les candidats doivent procéder à une analyse approfondie et réfléchie des conditions techniques nécessaires pour gérer un registre et le modèle commercial proposé.

- Les critères et l'évaluation doivent être aussi objectifs que possible.
 - Toujours dans un souci d'objectivité, l'un des enjeux principaux du processus des nouveaux TLD consiste à favoriser la diversification de l'espace de noms, avec différents modèles commerciaux et différents publics cibles pour le registre. Dans certains cas, les critères qui se veulent objectifs, mais qui ignorent les différences entre les modèles d'entreprise et les publics cibles des nouveaux registres, auront tendance à générer un processus exclusif. Ainsi, le modèle commercial proposé pour un registre ciblant une petite communauté ne doit pas nécessairement posséder la même robustesse, en termes d'infrastructure technique et de financement, qu'un registre destiné à concurrencer des gTLD de grande envergure. En conséquence, des critères purement objectifs, comme l'exigence d'un minimum de liquidités, n'offriront pas la flexibilité nécessaire pour considérer les différents modèles commerciaux. Le processus doit assurer un cadre d'évaluation objectif, tout en pouvant s'adapter aux différents modèles présentés par les candidats. Dans ce cadre, les réponses des candidats seront évaluées en fonction des critères et en tenant compte du modèle proposé.
 - En conséquence, les critères doivent être flexibles : c'est-à-dire capables de s'adapter à l'approche commerciale globale, à condition que cette dernière soit cohérente et puisse résister aux variations de l'activité.
 - Les critères peuvent être objectifs en matière de protection des registrants, par exemple :
 - prévoir des fonds suffisants pour assurer la continuité des activités en cas de dysfonctionnement du registre.
 - se conformer aux exigences de dépôt des données, de basculement du registre et de planification de la continuité.
- L'évaluation doit atteindre le juste équilibre en définissant les compétences techniques et professionnelles requises du candidat pour gérer un registre (dans l'intérêt des registrants), sans exiger des informations très détaillées ou s'improviser investisseur en capital-risque. L'ICANN n'a pas pour but d'attester un quelconque succès professionnel, mais plutôt d'encourager l'innovation tout en fournissant certaines garanties aux registrants.
- L'ajout de nouveaux registres doit se faire dans le respect de la stabilité et de la sécurité du DNS. En conséquence, l'ICANN pose une série de questions au candidat afin de vérifier que ce dernier a bien compris les exigences techniques nécessaires pour la gestion d'un registre. L'ICANN demande au candidat de justifier ses capacités en matière de conformité technique opérationnelle avant de procéder à la délégation. Cette demande est conforme aux conditions actuellement requises dans le cadre de la délégation de TLD.

- La protection des registrants est mise en avant dans les critères comme dans la notation. Par exemple, il peut être demandé au candidat :
 - de prévoir les dispositions nécessaires en cas de problèmes et de dysfonctionnement du registre en mettant en place les ressources financières nécessaires pour financer la résolution de noms en cours pendant la recherche d'un opérateur de remplacement ou l'envoi d'une notification détaillée aux registrants,
 - de démontrer sa capacité à comprendre et à prévoir les risques commerciaux et d'être en mesure de se procurer certaines protections disponibles sur le marché,
 - de respecter les exigences de stabilité et de sécurité du DNS telles que décrites dans la section technique, et
 - de fournir un accès au plus vaste éventail de services possible.

II. Aspects des questions posées dans le cadre de la candidature et des critères d'évaluation

Les questions d'ordre technique et financier ont pour but d'informer et de guider le candidat quant aux différents aspects de la mise en œuvre et du fonctionnement d'un registre. L'opérateur de registre aguerri trouvera ces questions plutôt simples, tandis qu'un candidat sans expérience dans le domaine y verra une étape logique du processus de planification.

L'évaluation et la notation (détaillées ci-dessous) se concentreront sur les points suivants :

- Les réponses sont-elles suffisamment développées ? Sont-elles mûrement réfléchies et permettent-elles de procéder à l'évaluation ?
- La démonstration de la capacité à gérer et à financer le registre de manière permanente :
 - Ressources financières suffisantes pour assurer les opérations techniques de manière à garantir la sécurité et la stabilité et à prendre en charge les frais estimés,
 - Aptitude à résister et à durer face aux variations, anticipation des risques,
 - Moyens de financement permettant d'assurer la continuité de l'activité en cas de dysfonctionnement.
- La démonstration de la capacité du plan technique à se conformer aux pratiques d'excellence pour le registre et à identifier les aspects susceptibles de donner lieu à des problèmes de stabilité et de sécurité du DNS.

- La garantie de l'intégration, de la cohérence et de la compatibilité du plan (les réponses aux questions ne sont pas évaluées individuellement, mais comparativement à d'autres) :
 - les fonds couvrent les dépenses liées aux exigences techniques de manière appropriée,
 - les fonds couvrent les frais,
 - les risques sont identifiés et traités, en comparaison à d'autres aspects du plan.

III. Notation

Évaluation

- Les questions, critères et méthodologies de notation et d'évaluation doivent être conformes aux principes décrits dans la section I. Des membres d'une commission issus du monde entier formeront des commissions d'évaluation. La diversité des évaluateurs et l'accès à des experts de chaque région du monde garantiront la prise en considération, dans les évaluations des candidatures, des normes culturelles, techniques et professionnelles de la région d'où proviennent les candidatures.
- Les équipes d'évaluation seront formées de deux commissions indépendantes. une chargée d'évaluer les candidatures d'après les critères financiers établis, et l'autre d'après les critères techniques et opérationnels définis. Comme la planification technique et financière doit être parfaitement intégrée, les commissions travailleront ensemble et coordonneront le transfert d'informations si nécessaire. D'autres experts appropriés (ex., des domaines technique, juridique, financier, des audits ou des assurances) des régions concernées pourront apporter leurs conseils, si besoin.
- Des précautions seront prises afin de veiller à ce qu'aucun membre des équipes d'évaluation n'ait un intérêt personnel concernant un candidat ou une candidature, ni n'entretienne de relations pouvant être considérées comme source réelle ou potentielle de conflit d'intérêts avec ledit candidat ou ladite candidature. Tous les membres doivent adhérer au code de conduite et aux directives en matière de conflits d'intérêts précisés dans le module 2.
- Les communications entre les équipes d'évaluation et les candidats se feront par le biais d'une interface en ligne. Durant l'évaluation, les évaluateurs pourront poser au candidat un ensemble de questions visant à obtenir des éclaircissements, questions auxquelles le candidat pourra répondre par le biais de l'interface.

Confidentialité : L'ICANN publiera les candidatures reçues à la fin de la période de soumission de candidatures. Le formulaire de candidature précise les parties de la candidature qui seront publiées.

Notation

- Les réponses seront évaluées selon chaque critère. Une note sera attribuée conformément au plan de notation défini pour chaque question ou série de questions. Pour plusieurs questions, la note maximale pouvant être accordée est de 1 point. Pour d'autres, 2 points sont attribués aux réponses dépassant les exigences, 1 point est attribué à celles qui y répondent, tandis que les réponses qui ne remplissent pas les exigences n'obtiennent aucun point. Chaque réponse doit obtenir au moins une note de « 1 », en conséquence de quoi, chaque question peut donc décider de la réussite ou de l'échec de la candidature.
- Pour la question de continuité dans la section financière (voir la question n° 50), 3 points pourront être accordés à un candidat qui fournira, lors de sa candidature, la preuve d'un outil financier permettant de garantir la continuité de l'activité du registre en cas de défaillance opérationnelle. Ce point bonus pourra permettre aux candidats obtenant la note de passage minimale pour chaque critère, de valider les critères financiers. L'objectif d'une telle pondération est de récompenser les candidats qui prévoient les dispositions nécessaires afin de protéger les registrants, et adoptent des plans commerciaux relativement risqués dans le cadre desquels les registrants sont protégés.
- 21 questions techniques et opérationnelles ont été formulées. Chaque question est associée à un critère et à une notation. La notation est de 0, 1 ou 2 points, comme décrit ci-dessus. L'une des questions (relative à la mise en œuvre des IDN) est facultative. Hormis cette question facultative, il est à noter que tous les critères techniques et opérationnels doivent obtenir au moins 1 point pour que la candidature passe l'évaluation.
- La note technique totale doit être supérieure ou égale à 22 pour que la candidature soit retenue. Ainsi, le candidat peut réussir l'évaluation :
 - en obtenant 1 point à toutes les questions, y compris la question facultative et 2 points pour au moins une question obligatoire ; ou
 - en obtenant 1 point à toutes les questions, sauf la question facultative et 2 points pour au moins deux questions obligatoires.

Ce système de notation requiert une note minimale de passage pour chaque question et une note moyenne légèrement supérieure à la note minimale de passage de chaque question.

- Six questions financières et six groupes de critères sont évalués en fonction des notes obtenues grâce aux réponses à une ou plusieurs question(s). Par exemple, la question concernant les coûts de fonctionnement du registre exige du candidat de faire preuve de cohérence entre son plan technique (décrit dans ses réponses aux questions techniques et opérationnelles) et les coûts estimés (définis dans ses réponses aux questions de coût).
- La notation pour chaque critère financier est de 0, 1 ou 2 points, comme décrit ci-dessus, à l'exception de la question de continuité, qui peut se voir attribuer jusqu'à 3 points. Toutes les réponses doivent obtenir au moins 1 point pour que la candidature passe l'évaluation.
- La note financière totale obtenue sur les six critères doit être supérieure ou égale à 8 pour que la candidature soit retenue. Ainsi, le candidat peut réussir l'évaluation :
 - en obtenant 3 points pour le critère de continuité, ou
 - en obtenant 2 points à deux quelconques des critères financiers.
- Les candidatures non retenues à l'issue de l'évaluation initiale peuvent entamer un processus d'évaluation approfondie décrite dans le module 2. La notation reste la même.

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
Informations du candidat	1	Nom légal complet du candidat (entité établie qui signerait un accord de registre avec l'ICANN)	0	Les réponses aux questions 1 à 12 sont obligatoires pour remplir la candidature. Ces réponses ne sont pas notées.			
	2	Adresse du siège principal du candidat. Cette adresse sera utilisée à des fins contractuelles. Aucune boîte postale n'est permise.	0				
	3	Numéro de téléphone du siège principal du candidat	0				
	4	Numéro de télécopie du siège principal du candidat.	0				
	5	Site Web ou adresse URL, le cas échéant.	0				
Contact principal pour cette candidature	6	Nom	0	Le contact principal recevra toutes les communications concernant la candidature. Le contact principal ou le contact secondaire peuvent répondre. En cas de conflit, la communication reçue du contact principal sera considérée comme faisant autorité. Les deux contacts mentionnés doivent également être préparés à recevoir des demandes du public.			
		Titre	0				
		Adresse	0				
		Numéro de téléphone	0				
		Numéro de télécopie	0				
		Adresse de courrier électronique	0				
Contact secondaire pour cette candidature	7	Nom	0	Le contact secondaire sera mis en copie de toutes les communications concernant la candidature. Le contact principal ou le contact secondaire peuvent répondre.			
		Titre	0				
		Adresse	0				
		Numéro de téléphone	0				
		Numéro de télécopie	0				
		Adresse de courrier électronique	0				
Preuve d'établissement légal	8	(a) Type de forme juridique du candidat (par exemple, partenariat, société, organisme à but non lucratif).	0				

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		(b) Indiquer la loi nationale spécifique ou autre loi juridictionnelle définissant le type de forme juridique indiqué en réponse à la question 8(a).	O	En cas de questions concernant la preuve d'établissement, il peut être demandé au candidat de fournir des informations complémentaires, dont la loi nationale spécifique ou toute autre loi juridictionnelle régissant ce type de forme juridique.			
		(c) Joindre une preuve de l'établissement du candidat en tant que forme juridique indiquée en réponse à la question 8(a) ci-dessus, conformément aux lois applicables mentionnées dans la question 8(b).	O	Les candidatures sans preuve d'établissement légal valable ne seront pas évaluées.			
	9	(a) Si l'entité candidate est cotée, préciser la bourse et le symbole correspondants.	O				
		(b) Si l'entité candidate est une filiale, préciser la société mère.	O				
		(c) Si l'entité candidate est une coentreprise, énumérer tous les partenaires de la coentreprise.	O				
	10	Numéro d'identification de l'entreprise, numéro d'identification fiscale, numéro de TVA ou équivalent du candidat.	N				
Historique du candidat	11	(a) Indiquer les nom et prénom, coordonnées (domicile permanent) et poste de tous les administrateurs (c'est-à-dire les membres du conseil d'administration du candidat, le cas échéant).	Partiel	<p>Les candidats doivent savoir que les noms et postes des personnes énumérées en réponse à cette question seront publiés dans le cadre de la candidature. Les coordonnées de ces personnes sont fournies à des fins d'identification uniquement et ne seront pas publiées dans le cadre de la candidature.</p> <p>L'historique des personnes nommées dans la réponse du candidat à la question 11 est susceptible d'être vérifié. Toute déclaration erronée ou fausse (ou toute omission d'informations) peut entraîner le rejet de la candidature.</p> <p>Le candidat certifie qu'il a obtenu la permission de publier les noms et postes des personnes nommées dans cette candidature.</p>			
		(b) Indiquer les nom et prénom, les coordonnées (domicile permanent) et le poste de tous les responsables et associés. Les responsables sont les cadres de direction de la société ou entreprise (par exemple, PDG, vice-président, secrétaire, directeur financier). Les associés sont énumérés dans le contexte d'un partenariat ou d'une autre forme similaire d'entité juridique.	Partiel				

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		(c) Indiquer les nom et prénom, les coordonnées (domicile permanent de la personne ou siège principal de l'entité) et le poste de tous les actionnaires détenant au moins 15 % des parts, mentionnant le pourcentage de parts détenues par chacun.	Partiel				
		(d) Pour une entité candidate n'ayant pas d'administrateurs, de cadres, d'associés ou d'actionnaires, saisir les nom et prénom, coordonnées (domicile permanent de la personne ou siège principal de l'entité) et le poste de toutes les personnes ayant la responsabilité juridique ou directoriale générale de l'entité candidate.	Partiel				
		<p>(e) Indiquer si le candidat ou l'une des personnes nommées ci-dessus :</p> <p>i. a été, au cours des dix dernières années, reconnu coupable d'une infraction grave ou de gravité moyenne, relative à des activités de gouvernance d'entreprise ou financières, a été jugé par un tribunal pour avoir commis une fraude ou une faute fiduciaire ou a fait l'objet d'une décision de justice que l'ICANN estime équivaloir en substance à l'une de ces fautes ;</p> <p>ii. a été, au cours des dix dernières années, sanctionné par tout gouvernement ou organisme de contrôle du secteur pour une conduite impliquant une escroquerie ou un détournement de fonds d'autrui ;</p> <p>iii. a été, au cours des dix dernières années, reconnu coupable de fraude fiscale manifeste ou d'évasion fiscale volontaire ;</p> <p>iv. a été, au cours des dix dernières années, reconnu coupable de faux témoignage, parjure, refus de coopérer à une enquête juridique, ou de fausses déclarations à un organisme juridique ou un représentant de la loi ;</p> <p>v. a été reconnu coupable d'un crime impliquant l'utilisation d'ordinateurs, de systèmes téléphoniques, de télécommunications ou d'Internet pour faciliter la perpétration de crimes ;</p> <p>vi. a été reconnu coupable d'un crime impliquant l'utilisation d'une arme, l'usage de la force ou la</p>	N	Lors de ce processus de vérification de l'historique, l'ICANN peut refuser une candidature qui serait autrement acceptée. Voir la section 1.2.1 du Guide de candidature.			

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>menace d'utiliser la force ;</p> <p>vii. a été reconnu coupable de délits avec violence ou de délits sexuels à l'encontre d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées ;</p> <p>viii. a été reconnu coupable de vente, fabrication ou distribution illégale de produits pharmaceutiques, ou a été reconnu coupable ou été extradé pour toute infraction décrite à l'article 3 de la convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 ;</p> <p>ix. a été reconnu coupable ou été extradé pour toute infraction à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (tous les protocoles) ;</p> <p>x. a été reconnu coupable d'aider, d'encourager, de favoriser, d'autoriser, de comploter ou de manquer de signaler tout délit répertorié dans les délais particuliers spécifiés ci-dessus ;</p> <p>xi. a plaidé coupable dans le cadre d'une transaction pénale entre la défense et l'accusation ou d'un jugement prononcé par une juridiction ayant statué sur la culpabilité ou déclaré un sursis à statuer (ou équivalents régionaux) pour tout délit répertorié dans les délais particuliers spécifiés ci-dessus ;</p> <p>xii. fait l'objet d'une disqualification imposée par l'ICANN et en vigueur au moment de l'examen de cette candidature.</p> <p>Si l'une des circonstances décrites ci-dessus a eu lieu, veuillez fournir tous les détails nécessaires.</p>					

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		(f) Indiquer si le candidat ou l'une des personnes nommées ci-dessus a été impliqué dans des décisions indiquant que le candidat ou l'une des personnes nommées dans la candidature a pris part à du cybersquattage, tel que défini dans la procédure UDRP (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy, principes directeurs existants de règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine), l'ACPA (Anti-Cybersquatting Consumer Protection Act, loi de protection des consommateurs contre le cybersquattage) ou toute autre législation équivalente, ou a pris part à du pirate de nom de domaine selon l'UDRP ou a fait preuve de mauvaise foi ou de négligence selon l'ACPA ou toute législation équivalente.	N	Lors de ce processus de vérification de l'historique, l'ICANN peut refuser une candidature qui serait autrement acceptée. Voir la section 1.2.1 du Guide de candidature pour plus de détails.			
		(g) Révéler si le candidat ou toute autre personne nommée ci-dessus a été impliqué dans des procédures administratives ou juridiques dans le cadre desquelles des allégations de violation de propriété intellectuelle liée à l'enregistrement ou à l'utilisation d'un nom de domaine ont été portées. Fournir une explication concernant chacun de ces cas.	N	Lors de ce processus de vérification de l'historique, l'ICANN peut refuser une candidature qui serait autrement acceptée. Voir la section 1.2.1 du Guide de candidature pour plus de détails.			
		(h) Fournir une explication pour toute information supplémentaire susceptible de concerner le candidat ou toute autre personne nommée dans la candidature et susceptible d'avoir une incidence sur l'admissibilité de la candidature, y compris toute condamnation criminelle non identifiée ci-dessus.	N				
Frais d'évaluation	12	(a) Ajouter des données confirmant le paiement des frais d'évaluation (par exemple, un numéro de confirmation de virement bancaire).	N	Les frais d'évaluation sont payés sous forme de dépôt au moment de l'enregistrement de l'utilisateur. Le solde du montant est versé au moment de soumettre le dossier de candidature. Les données de la question 12 doivent être précisées pour chaque paiement.			
		(b) Nom du payeur	N				
		(c) Adresse du payeur	N				
		(d) Banque effectuant le virement	N				

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		(e) Adresse de la banque	N				
		(f) Date du virement	N				
Chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature	13	Fournir la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. En cas de candidature pour un IDN, fournir le libellé Unicode.	O	Les réponses aux questions 13 à 17 ne sont pas notées, mais sont utilisées pour la base de données et à des fins de validation. Le libellé Unicode est la chaîne valide de caractères Unicode IDNA, comprenant au moins un caractère non-ASCII.			
	14	(a) En cas de candidature pour un IDN, fournir le libellé ASCII (commençant par « xn-- »).	O				
		(b) S'il s'agit d'un IDN, préciser le sens ou la réaffirmation de la chaîne en anglais, c'est-à-dire une description du sens littéral de la chaîne selon le candidat.	O				
		(c) S'il s'agit d'un IDN, préciser la langue du libellé (en anglais et telle que référencée par la norme ISO-639-1).	O				
		(d) S'il s'agit d'un IDN, fournir le script du libellé (en anglais et tel que référencé par la norme ISO-15924).	O				
		(e) S'il s'agit d'un IDN, énumérer tous les points de code contenus dans le libellé Unicode en fonction de sa forme Unicode.	O	Par exemple, la chaîne "HELLO" serait énumérée comme U+0048 U+0065 U+006C U+006C U+0066.			
	15	(a) S'il s'agit d'un IDN, télécharger les tables d'IDN pour les registres proposés. Chaque table d'IDN doit inclure : <ol style="list-style-type: none"> 1. la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature et correspondant aux tables, 2. le script ou l'élément désignant la langue (tel que défini dans le BCP 47), 3. le numéro de version de la table, 4. date d'entrée en vigueur (jour, mois, année) et 5. le nom, l'adresse électronique et le numéro de téléphone du contact. La soumission de tables d'IDN dans un format normalisé est encouragée.	O	Dans le cadre d'une candidature pour un gTLD IDN, les tables IDN doivent être soumises pour la langue ou le script de la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. Des tables d'IDN doivent être également soumises pour chaque langue ou script dans lesquels le candidat souhaite proposer des enregistrements d'IDN de deuxième niveau.			
		(b) Décrire le processus utilisé pour l'élaboration des tables d'IDN soumises, y compris les références et sources utilisées.	O				

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		(c) Répertoire toutes les variantes de la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature, conformément aux tables d'IDN pertinentes.	0	Les variantes de la chaîne TLD ne seront pas déléguées suite à cette candidature. Les variantes seront vérifiées pour leur conformité aux tables d'IDN soumises et, si la candidature est approuvée, seront inscrites dans une liste de variantes IDN déclarées pour permettre une attribution future lorsqu'un mécanisme de gestion des variantes sera établi pour le premier niveau. L'inclusion de variantes de la chaîne TLD dans cette candidature est à titre d'information uniquement et ne confère au candidat aucun droit sur ces chaînes.			
	16	Décrire les efforts du candidat pour s'assurer qu'il n'existe aucun problème opérationnel ou problème d'interprétation connu concernant la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. Si de tels problèmes existent, décrire les démarches qui seront prises afin d'y remédier dans des logiciels et autres applications.	0				
	17	FACULTATIF. Fournir une représentation du libellé conforme à l'alphabet phonétique international (http://www.langsci.ucl.ac.uk/ipa/) (http://www.langsci.ucl.ac.uk/ipa/).	0	Cette information sera utilisée comme guide pour l'ICANN dans les communications relatives à la candidature.			
Mission/but	18	(a) Décrire la mission/l'objet du gTLD proposé.	0	<p>Les informations recueillies en réponse à la question 18 serviront dans le cadre de l'étude du programme de nouveaux gTLD après son lancement, pour l'évaluation des coûts et bénéfices relatifs réalisés dans l'espace gTLD agrandi.</p> <p>Pour qu'une candidature soit considérée comme complète, les réponses de cette section doivent être exhaustives et suffisamment nombreuses et détaillées pour permettre l'analyse ultérieure des prévisions / résultats.</p> <p>Le programme des nouveaux gTLD sera passé en revue, comme précisé dans la section 9.3 de l'Affirmation des engagements. Cette révision prendra en considération la mesure dans laquelle l'introduction ou l'expansion des gTLD a promu la concurrence, la confiance des consommateurs et le choix des consommateurs, ainsi que l'efficacité (a) du processus de candidature et</p>			

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
				<p>d'évaluation, et (b) les mesures de protection mises en place pour réduire les problèmes identifiés lors de l'introduction ou l'expansion des gTLD.</p> <p>Les informations recueillies dans cette section seront une source de données qui aidera à guider cette étude. Ces informations ne sont pas utilisées dans le cadre de l'évaluation ou de la notation de la candidature, sauf dans la mesure où ces informations peuvent se rapporter à des questions ou zones d'évaluation qui sont notées.</p> <p>Un candidat souhaitant désigner cette candidature comme communautaire doit s'assurer que ces réponses sont cohérentes avec celles qui sont fournies à la question 20 ci-dessous.</p>			
		<p>(b) De quelle façon pensez-vous que votre gTLD profitera aux registrants de noms de domaine, aux internautes et autres ? Les réponses doivent aborder les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Quel est l'objectif du gTLD proposé en termes de domaines de spécialisation, de niveaux de service ou de réputation ? ii. Que pensez-vous ajouter à l'espace actuel, en termes de concurrence, de différenciation ou d'innovation, avec le gTLD proposé ? iii. Quels sont les objectifs du gTLD proposé en termes d'expérience d'utilisateur ? iv. Fournir une description complète des politiques d'enregistrement que le candidat entend appliquer pour atteindre les objectifs ci-dessus. v. Le gTLD proposé imposera-t-il des mesures pour protéger la vie privée ou les informations confidentielles des registrants ou des utilisateurs de noms de domaine ? Si oui, 	0				

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		décrire ces mesures. vi. Indiquer si le faire-savoir et la communication aideront à atteindre les bénéfices escomptés et si oui, de quelle manière.					
	18	(c) Quelles règles de fonctionnement adopterez-vous pour éliminer ou minimiser les coûts sociaux (par ex. les coûts en ressources temporelles ou financières, divers types de vulnérabilités des consommateurs) ? Quelles autres mesures prendrez-vous pour minimiser les conséquences négatives/coûts imposés aux consommateurs ? Les réponses doivent aborder les points suivants : i. De quelle façon des demandes multiples pour un nom de domaine spécifique seront-elles traitées (par exemple, par enchère ou selon la règle du premier arrivé/premier servi) ? ii. Détaillez les coûts/avantages pour les registrants de noms de domaine que vous avez l'intention de mettre en œuvre (par ex. fixation avantageuse de prix, remises pour offres de lancement, remise sur quantité d'enregistrements). iii. Notez que conformément à l'accord de registre, les registraires se voient offrir la possibilité d'obtenir des enregistrements initiaux de noms de domaine pour des périodes de un à dix ans, à la seule discrétion du registraire, mais ne dépassant pas les dix ans. De plus, l'accord de registre exige une notification préalable écrite des augmentations de prix. Avez-vous l'intention de prendre des engagements contractuels avec les registrants de noms de domaine concernant l'ampleur de la montée des prix ? Si oui, précisez vos intentions.	0				

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
Désignation communautaire	19	La candidature concerne-t-elle un TLD communautaire ?	0	<p>La candidature sera considérée comme une candidature standard (telle que définie dans le Guide de candidature) si cette question est restée sans réponse.</p> <p>Une fois la candidature présentée, le candidat ne pourra plus modifier la désignation (standard ou communautaire).</p>			
	20	(a) Fournir le nom et une description complète de la communauté que le candidat s'engage à servir. Si elle est incluse dans une évaluation avec priorité à la communauté, cette candidature sera notée en fonction de la communauté identifiée dans la réponse fournie à cette question. Le nom de la communauté n'a pas besoin d'être officiellement adopté pour que la candidature soit désignée comme communautaire.	0	<p>Les descriptions doivent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce qui distingue la communauté des autres utilisateurs d'Internet. Cela peut inclure, mais sans limitation : adhésion, inscriptions, processus d'octroi de licences, exploitation dans un secteur particulier, langue. • La structure et l'organisation de la communauté. Pour les communautés composées d'alliances de groupes, des détails sur les éléments constitutifs sont nécessaires. • La date de création de la communauté, y compris la ou les date(s) d'organisation officielle(s), le cas échéant, ainsi qu'une description des activités de la communauté à ce jour. • La taille estimée de la communauté à ce jour, tant en nombre de membres qu'en étendue géographique. 		<p>Les réponses à la question 20 seront considérées comme des engagements fermes envers ladite communauté et reflétées dans l'accord de registre, si la candidature est retenue.</p> <p>Les réponses ne sont pas notées dans l'évaluation initiale. Les réponses peuvent être notées dans une évaluation avec priorité à la communauté, le cas échéant. Les critères de sélection et la méthodologie de notation pour l'évaluation de priorité communautaire sont décrits dans le module 4 du Guide de candidature.</p>	
		(b) Détailler la relation entre le candidat et la communauté identifiée en 20(a)	0	<p>Les explications doivent clairement préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les relations avec toutes les organisations de la communauté • les relations avec la communauté et ses groupes/regroupements. • les mécanismes de responsabilité du candidat à l'égard de la communauté. 			

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		(c) Fournir une description de l'objectif communautaire du gTLD faisant l'objet de la candidature.	0	<p>Les descriptions doivent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les registrants de noms de domaine prévus dans le TLD ; • les utilisateurs finaux prévus du TLD ; • les activités connexes que le candidat a réalisées ou entend réaliser pour atteindre cet objectif ; • une explication du caractère durable de l'objectif en question. 			
		(d) Expliquer la relation entre la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature et la communauté identifiée en 20(a).	0	<p>Les explications doivent clairement indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rapport avec le nom établi de la communauté, le cas échéant. • le rapport avec l'identification des membres de la communauté. • toute connotation de la chaîne au-delà de la communauté 			
		(e) Fournir une description complète des politiques d'enregistrement prévues par le candidat pour atteindre l'objectif communautaire du gTLD faisant l'objet de la candidature. Les politiques et les mécanismes d'application doivent constituer un ensemble cohérent.	0	<p>Les descriptions doivent inclure les politiques proposées pour les éléments suivants, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Admissibilité : qui peut enregistrer un nom de deuxième niveau dans le gTLD et comment cette admissibilité sera déterminée. • Sélection des noms : quels types de noms de deuxième niveau peuvent être enregistrés dans le gTLD. • Contenu/Utilisation : quelles seront les restrictions imposées par l'opérateur de registres aux registrants dans l'utilisation de leurs noms. • Exécution : quelles sont les mécanismes et pratiques d'enquête mise en œuvre pour l'exécution de ces politiques, quelles ressources y sont allouées et quels sont les mécanismes de recours à la disposition des registrants. 			

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		(f) Joindre tous les documents de soutien à la candidature provenant d'institutions établies, représentatives de la communauté identifiée en 20(a). Un candidat peut soumettre de tels documents de la part de plusieurs institutions si celles-ci ont un rapport avec la communauté.	O	<p>Au moins un tel document est nécessaire pour compléter la candidature. La forme et le contenu du document demeurent à la discrétion de la partie qui le délivre. Toutefois, la lettre doit identifier la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature et l'entité candidate, inclure une déclaration de soutien de la candidature explicite et fournir les coordonnées de l'institution apportant ainsi son soutien.</p> <p>Les documents de soutien d'institutions non mentionnées en 20(b) doivent être accompagnés d'une description claire du rapport entre chacune de ces institutions et la communauté.</p>			
Noms géographiques	21	(a) La candidature concerne-t-elle un nom géographique ?	O	<p>La chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature est considérée comme un nom géographique nécessitant le soutien du gouvernement s'il s'agit : (a) du nom de la capitale d'un pays ou d'un territoire répertorié dans la norme ISO 3166-1 ; (b) du nom d'une ville, lorsque les déclarations incluses dans la candidature indiquent clairement que le candidat entend utiliser le gTLD à des fins liées au nom de la ville ; (c) d'un nom de subdivision géographique nationale répertorié dans la norme ISO 3166-2 ; ou (d) d'un nom répertorié comme région de l'UNESCO ou figurant dans la liste « Composition des régions macrogéographiques (continentales), composantes géographiques des régions et composition de sélection économique et autres groupements ». Voir le module 2 pour les définitions et critères complets.</p> <p>Aucune candidature pour un nom d'un pays ou d'un territoire, tel que défini dans le Guide de candidature, ne sera approuvée.</p>			
		(b) S'il s'agit d'un nom géographique, joindre la documentation des documents de soutien ou d'absence d'objection émis par le gouvernement ou l'autorité publique compétente.	N	Voir les Exigences en termes de documentation du Module 2 du Guide de candidature.			

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
Protection des noms géographiques	22	Décrire les mesures de protection proposées pour les noms géographiques de deuxième niveau et autres de la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. Cette réponse doit inclure toutes les règles et procédures applicables pour la réservation et/ou la libération de tels noms.	0	<p>Les candidats doivent prendre en considération et décrire la façon dont ils entendent incorporer les conseils du Comité consultatif gouvernemental (GAC, Governmental Advisory Committee) dans leur gestion des enregistrements de noms de domaine de deuxième niveau. Voir « GAC principles regarding new gTLDs » (Principes du GAC concernant les nouveaux gTLD) à l'adresse http://gac.icann.org/important-documents.</p> <p>À titre de référence, les candidats peuvent se baser sur la méthodologie existante élaborée pour la réservation et la libération de noms de pays dans le domaine de premier niveau .INFO. Voir http://gac.icann.org/system/files/dotinfocircular_0.pdf.</p> <p>Les mesures proposées seront soumises aux commentaires du public dans le cadre de la candidature. Toutefois, il est à noter que les procédures de libération de noms géographiques du deuxième niveau doivent être approuvées séparément selon la spécification 5 de l'accord de registre.</p>			
Services de registre	23	<p>Fournir le nom et la description complète de tous les services de registre qui seront proposés. Les descriptions doivent inclure à la fois les composantes techniques et commerciales de chaque service proposé, et aborder toutes les préoccupations de sécurité ou de stabilité éventuelles.</p> <p>Les services de registre suivants sont des services généralement proposés par les opérateurs de registres :</p> <p>A. Réception des données provenant de registraires et concernant l'enregistrement de noms de domaine et de noms de serveurs.</p> <p>B. Diffusion des fichiers de zone du TLD.</p> <p>C. Diffusion des coordonnées et autres informations liées aux enregistrements de noms de domaine (service Whois).</p>	0	<p>Les services de registres sont définis comme suit : (1) des opérations du registre cruciales pour les tâches suivantes : (i) la réception de données provenant des registraires concernant l'enregistrement de noms de domaine et de serveurs de noms ; (ii) la fourniture aux registraires d'informations de statut concernant les serveurs de zone pour le TLD ; (iii) la diffusion des fichiers de zone de TLD ; (iv) la gestion des serveurs de zone de registre ; et (v) la diffusion des coordonnées et autres informations liées aux enregistrements de serveurs de noms de domaines dans le TLD conformément à l'accord de registre ; et (2) d'autres produits ou services que doit fournir l'opérateur de registres du fait de l'établissement d'une politique consensuelle ; (3) tout autre produit ou service que seul un opérateur de registres est habilité à fournir, du fait de son statut d'opérateur de registres. Une définition</p>		<p>Les réponses ne sont pas notées. Une évaluation préliminaire sera effectuée pour déterminer si l'un des services de registre proposés par le candidat pose des problèmes de sécurité ou de stabilité éventuels. Si tel est le cas, la candidature fera l'objet d'une révision approfondie. Voir la description du processus d'examen des services de registre dans le Module 2 du Guide de candidature. Toutes les informations incluses dans la candidature peuvent être prises en considération dans le cadre de l'examen des services de registre. Si la candidature est</p>	

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>D. Noms de domaine internationalisés, lorsqu'ils sont proposés.</p> <p>E. Extensions de sécurité DNS (DNSSEC).</p> <p>Le candidat doit préciser si ces services de registre sont destinés à être proposés de façon unique au TLD.</p> <p>Tout autre service de registre unique au registre doit être également décrit.</p>		<p>complète des Services de registre est disponible à l'adresse http://www.icann.org/en/registries/rsep/rsep.html.</p> <p>Sécurité : Dans le cadre du Guide de candidature, un impact du service de registres proposé sur la sécurité signifie (1) la divulgation, l'altération, l'insertion ou la destruction non autorisées des données du registre, ou (2) l'accès non autorisé à des informations ou à des ressources, ou leur divulgation non autorisée, sur Internet par des systèmes fonctionnant conformément à toutes les normes applicables.</p> <p>Stabilité : Dans le cadre du Guide de candidature, un impact sur la stabilité signifie que le service de registres proposé (1) n'est pas conforme aux normes pertinentes applicables faisant autorité et publiées par une entité officielle de normalisation reconnue et bien établie, comme les documents RFC sur les pratiques d'excellence actuelles ou le processus de normalisation d'Internet sponsorisés par l'IETF, ou (2) crée une condition qui influence défavorablement le débit, le temps de réponse, la cohérence des réponses aux serveurs Internet ou aux systèmes terminaux, fonctionnant selon les normes pertinentes applicables faisant autorité et publiées par une entité officielle de normalisation reconnue et bien établie, comme les documents RFC sur les pratiques d'excellence actuelles ou sur le processus de normalisation d'Internet, et dépendant des services d'approvisionnement ou d'informations de délégation de l'opérateur de registres.</p>		<p>approuvée, le candidat peut uniquement proposer les services de registre inclus dans la candidature, à moins qu'une nouvelle demande ne soit soumise à l'ICANN conformément à l'accord de registre.</p>	

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
Démonstration des capacités techniques et opérationnelles (externes)	24	<p>Performances du système d'enregistrement partagé (SRS) : décrire</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan pour l'exploitation d'un SRS robuste et fiable. Le SRS est une fonction de registre essentielle permettant à des registraires multiples de proposer des services d'enregistrement de nom de domaine dans le TLD. Le SRS doit inclure l'interface EPP dans le registre, ainsi que toutes autres interfaces prévues, si ces dernières sont essentielles au fonctionnement du registre. Consultez les exigences de la Spécification 6 (section 1.2) et de la Spécification 10 (matrice SLA) jointes à l'accord de registre ; et des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à cette activité). <p>Les réponses complètes incluent, mais sans limitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> une description d'un système SRS de haut niveau ; un ou plusieurs diagrammes de réseau représentatifs ; un nombre de serveurs ; une description de l'interconnectivité avec d'autres systèmes du registre ; la fréquence de synchronisation entre les serveurs ; et le plan de synchronisation (par ex. secours automatique, secours manuel). <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 2-5 pages.</p>	0	<p>Les questions de cette section (24-44) sont destinées à donner aux candidats l'occasion de démontrer leurs capacités techniques et opérationnelles pour l'exploitation d'un registre. Si une partie des opérations d'enregistrement sera sous-traitée, le candidat doit malgré tout décrire dans le détail les dispositions techniques prévues.</p> <p>Notez que les plans de ressources fournis dans cette section permettent de valider les plans techniques et opérationnels, et sous-tendent les estimations de coûts de la section financière ci-dessous.</p> <p>Les questions 24 à 30(a) sont conçues pour fournir une description de l'approche technique et opérationnelle prévue pour les fonctions de registre qui sont orientées vers l'extérieur, c'est-à-dire les interactions avec les registraires, les registrants et les différents utilisateurs du DNS. Les réponses correspondantes seront publiées afin que les tiers concernés puissent les passer en revue.</p>	0-1	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) un plan pour l'exploitation d'un SRS solide et fiable, l'une des cinq fonctions de registre essentielles ;</p> <p>(2) une cohérence entre d'une part, l'évolutivité et les performances et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ;</p> <p>(3) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ; et</p> <p>(4) une preuve de conformité à la spécification 6 (section 1.2) de l'accord de registre.</p>	<p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> une description adéquate du SRS qui démontre en substance les capacités et connaissances requises du candidat ; les détails d'un plan bien élaboré pour l'exploitation d'un SRS robuste et fiable ; des plans de SRS suffisants pour se conformer à la spécification 6 et la spécification 10 de l'accord de registre ; un SRS cohérent avec l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ; et une justification de ressources techniques adéquates disponibles, ou engagées/facilement disponibles pour exécuter cette fonction. <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
	25	<p>Protocole EPP (Extensible Provisioning Protocol) : fournir une description détaillée des relations avec les registraires, y compris la façon dont le candidat se conformera au protocole EPP dans les RFC 3735 (le cas échéant) et 5730-5734.</p> <p>S'il est prévu de fournir des extensions EPP propriétaires, joindre une documentation en accord avec la norme RFC 3735, dont les modèles et schémas PPE qui seront utilisés.</p> <p>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à cette activité).</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 2 à 5 pages. S'il est prévu de fournir des extensions EPP propriétaires, la réponse complète attendue devrait également couvrir 2 à 5 pages par extension EPP.</p>	0		0-1	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une connaissance et une compréhension parfaites de cet aspect des exigences techniques des registres ;</p> <p>(2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ; et</p> <p>(3) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ;</p> <p>(4) une capacité de se conformer aux normes RFC pertinentes ;</p> <p>(5) le cas échéant, une mise en œuvre bien documentée de toutes les extensions EPP propriétaires ; et</p> <p>(6) le cas échéant, une cohérence entre les extensions EPP propriétaires et le cycle de vie de l'enregistrement tel que décrit à la question 27.</p>	<p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description adéquate concernant l'EPP indiquant clairement que les connaissances et les compétences sont présentes ;</p> <p>(2) des éléments prouvant que toutes les extensions EPP propriétaires sont conformes aux RFC et fournissent toutes les fonctionnalités nécessaires pour la prestation de services de registre ;</p> <p>(3) une cohérence entre l'interface EPP et l'approche technique, opérationnelle et financière telle que décrite dans la candidature ; et</p> <p>(4) une justification de ressources techniques adéquates disponibles, ou engagées/facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>
	26	<p>Whois: décrire</p> <ul style="list-style-type: none"> la façon dont le candidat se conformera aux spécifications Whois pour les objets de données, l'accès en masse et les recherches, comme défini dans les spécifications 4 et 10 de l'accord de registre ; la façon dont le service Whois du candidat se conformera à la norme RFC 3912 ; et des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce cette activité). 	0	Conformément à l'accord de registre (spécification 4), des services de recherche Whois pour tous les noms enregistrés doivent être fournis dans le TLD. Il s'agit d'une condition sine qua non. Le fait de proposer des Whois consultables comme défini dans la colonne de notation est nécessaire pour obtenir une note de 2 points.	0-2	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une connaissance et une compréhension parfaites de cet aspect des exigences (une des cinq fonctions essentielles du registre) ;</p> <p>(2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de</p>	<p>2 – Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et comprend :</p> <p>(1) Un service Whois consultable : le service Whois permet d'effectuer des recherches Web par nom de domaine, nom de registrant, adresse postale, nom de contact, ID de registraire et adresse IP sans limites arbitraires. Il pourra également être possible de proposer à des recherches booléennes. Le service devra inclure des précautions adéquates pour éviter tout abus de cette fonctionnalité (par ex. accès</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>Les réponses complètes incluent, mais sans limitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description d'un système Whois de haut niveau ; • un ou plusieurs diagramme(s) de réseau pertinent(s) ; • les ressources informatiques et d'infrastructure (ex. : serveurs, commutateurs, routeurs et autres composantes) ; • une description de l'interconnectivité avec d'autres systèmes de registre ; et • la fréquence de synchronisation entre les serveurs. <p>Pour obtenir une note de 2, les réponses doivent également comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une provision pour les capacités de Whois consultables ; et • une description des formes d'abus éventuelles de cette caractéristique, les méthodes de limitation de ces et la base de ces descriptions. <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 2 à 5 pages.</p>				<p>registre prévue ;</p> <p>(3) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ;</p> <p>(4) une capacité de se conformer aux normes RFC pertinentes ;</p> <p>(5) des preuves de conformité aux spécifications 4 et 10 de l'accord de registre ; et</p> <p>(6) le cas échéant, une mise en œuvre bien documentée de Whois consultables.</p>	<p>limité aux utilisateurs légitimes autorisés) et la candidature doit se conformer à toutes les lois et politiques de confidentialité applicables.</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description du service Whois qui démontre que le candidat dispose de capacités et connaissances requises ;</p> <p>(2) la preuve que les services Whois sont conformes aux RFC, aux spécifications 4 et 10 de l'accord de registre et à toutes les autres exigences contractuelles (y compris toutes les fonctionnalités nécessaires à l'interface utilisateur) ;</p> <p>(3) une cohérence entre les capacités Whois et l'approche technique, opérationnelle et financière telle que décrite dans la candidature ; et</p> <p>(4) une justification de ressources techniques adéquates déjà disponibles, ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>
	27	<p>Cycle de vie de l'enregistrement : décrire en détail le cycle de vie de l'enregistrement envisagé pour les noms de domaine du gTLD proposé. La description doit</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter sur les divers états d'enregistrement et sur les critères et procédures de changement d'état. • décrire le cycle de vie type de l'enregistrement pour les étapes de création/mise à jour/suppression et toutes les étapes intermédiaires qui peuvent s'appliquer (en attente, verrouillage, expiration et transfert). • détailler tous les éléments temporels impliqués, comme les périodes de grâce avant paiement d'un nom de domaine ou les délais de préavis en cas de renouvellement ou de transfert ; et • décrire les plans de ressources pour cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du 	0		0-1	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une connaissance et une compréhension parfaites du cycle de vie et des états d'enregistrement ; et</p> <p>(2) une cohérence avec tout engagement spécifique envers les registrants et avec l'approche commerciale globale adaptée pour le projet de gTLD ; et</p> <p>(3) une capacité à se conformer aux normes RFC pertinentes.</p>	<p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description pertinente du cycle de vie de l'enregistrement qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ;</p> <p>(2) un cycle de vie détaillé de l'enregistrement pleinement développé avec des définitions des différents états d'enregistrement, des transitions entre les états et des points de déclenchement ;</p> <p>(3) un cycle de vie de l'enregistrement conforme à tout engagement envers les registrants, et à tous les plans techniques, opérationnels et financiers décrits dans la candidature ; et</p> <p>(4) une justification de ressources techniques adéquates déjà</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>personnel affectés à cette activité).</p> <p>La description du cycle de vie de l'enregistrement doit être complétée par un diagramme d'état, comprenant les définitions, les explications de points de déclenchement et les transitions d'un état à un autre.</p> <p>Le cas échéant, fournir des définitions pour les aspects du cycle de vie de l'enregistrement qui ne sont pas couverts par les RFC d'EPP standard.</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 3 à 5 pages.</p>					<p>disponibles ou engagées, ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>
	28	<p>Prévention et limitation des abus : Les candidats doivent décrire les politiques et procédures proposées pour minimiser les enregistrements abusifs et autres activités ayant un impact négatif sur les utilisateurs d'Internet. Les réponses complètes incluent, mais sans limitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> un plan de mise en œuvre permettant de proposer et de publier sur son site Internet un point de contact unique, responsable du traitement des problèmes nécessitant une attention immédiate. Ce plan doit pouvoir répondre rapidement aux plaintes signalant un abus pour tous les noms enregistrés dans le TLD par l'intermédiaire de tous les registraires (y compris celles impliquant un revendeur) ; Des politiques permettant de traiter les plaintes relatives à des abus ; des propositions de mesures de retrait pour les enregistrements orphelins de type glue pour les noms retirés de la zone en cas de preuve écrite indiquant que lesdits enregistrements sont en rapport avec un comportement malveillant (voir spécification 6) ; et des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à cette activité). <p>Pour obtenir une note de 2, les réponses doivent inclure des mesures visant à promouvoir l'exactitude des données Whois et des mesures</p>	0	<p>À noter que, bien que les enregistrements orphelins de type glue permettent souvent une exploitation légitime et ordinaire du DNS, il sera exigé des opérateurs de registres de prendre des mesures permettant de supprimer les enregistrements orphelins de type glue (tels que définis à l'adresse http://www.icann.org/en/committees/security/sac048.pdf) en cas de preuve écrite indiquant que lesdits enregistrements sont en rapport avec un comportement malveillant.</p>	0-2	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) des politiques relatives aux abus détaillées, qui comprennent des définitions claires de ce qui constitue un abus dans le TLD, et de procédures qui permettront de minimiser efficacement les risques d'abus dans le TLD ; (2) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ; (3) des politiques et procédures qui identifient et traitent l'utilisation abusive de noms enregistrés au démarrage et sur une base constante ; et (4) des projets qui, lorsqu'ils sont exécutés, conformément à l'accord de registre, se conforment aux exigences contractuelles. 	<p>2 – Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) des mesures détaillées, visant à promouvoir l'exactitude des données Whois, et stipulées ici ou d'autres tout aussi efficaces ; et (2) des mesures d'au moins un domaine supplémentaire pour obtenir 2 points comme indiqué dans la question. <p>1 - Répond aux exigences :</p> <p>La réponse comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) une description des politiques et procédures relatives à la prévention et à la limitation des abus, qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ; (2) des politiques et procédures relatives aux abus bien développées ; (3) des plans suffisants pour se conformer aux exigences contractuelles ; (4) Plans en accord avec l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature et avec tous les autres engagements pris envers des registrants ; et (5) un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles. <p>0 – Ne répond pas aux exigences</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>d'un autre domaine, comme décrit ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mesures visant à promouvoir l'exactitude des données Whois (pouvant être entreprises directement par le registre ou par les registraires, conformément aux dispositions de l'accord registre-registraire (RAA)) peuvent comprendre, mais sans limitation : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'authentification des informations du registrant et la confirmation que celles-ci sont complètes et exactes au moment de l'enregistrement.. Les mesures correspondantes peuvent inclure la mise en place de vérifications des antécédents, de vérification de toutes les coordonnées des principaux intéressés mentionnés dans les données d'enregistrement, l'examen de preuves d'établissement, ou autres. ○ la surveillance régulière des données d'enregistrement afin de s'assurer de leur exactitude et intégrité, en utilisant des méthodes d'authentification et en établissant des politiques et procédures pour isoler les noms de domaine présentant des données Whois inexacts ou incomplètes ; et ○ si le registre s'en remet aux registraires pour l'exécution des mesures, établir des politiques et procédures garantissant la conformité. Ces dernières peuvent inclure des audits, des motivations financières, des amendes ou autres. À noter que les exigences du RAA continueront à s'appliquer à tous les registraires accrédités par l'ICANN. • Une description des politiques et procédures définissant un comportement malveillant ou abusif, des unités de mesure et des exigences de niveau de service pour la résolution (y compris des 					<p>: Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>niveaux de service pour répondre aux demandes des autorités). Ceci peut comprendre des systèmes de manipulation rapide ou de suspension et le partage d'informations portant sur des comportements malveillants ou abusifs avec différents partenaires du secteur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des dispositifs de contrôle adéquats, permettant de garantir un accès aux fonctions du domaine (peuvent être entrepris par le registre directement ou par les registraires, conformément aux dispositions de l'accord registre-registraire (RAA)) peuvent comprendre, mais sans limitation : <ul style="list-style-type: none"> ○ exiger une authentification multifactorielle (c'est-à-dire, des mots de passe efficaces, des jetons, des mots de passe à usage unique) de la part des registrants pour traiter les demandes d'actualisation, de transfert et de suppression ; ○ exiger de multiples points de contact uniques pour demander et/ou approuver des demandes d'actualisation, de transfert et de suppression ; et ○ exiger la notification de multiples points de contact uniques lorsqu'un domaine a été actualisé, transféré ou supprimé. <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 10 à 20 pages.</p>					
	29	<p>Mécanismes de protection des droits : Les candidats doivent décrire comment leur registre se conformera aux politiques et pratiques minimisant les enregistrements abusifs et autres activités qui affectent les droits d'autrui, comme l'UDRP - Uniform Dispute Resolution Policy (procédure uniforme de résolution des litiges en matière de noms de domaine), l'URS (Uniform Rapid Suspension System, Système de suspension rapide uniforme) et les services de plaintes contre les marques et « Sunrise » au démarrage.</p> <p>Les réponses complètes contiennent :</p>	0		0-2	<p>Les réponses complètes décrivent des mécanismes visant à :</p> <p>(1) empêcher les enregistrements abusifs ; et</p> <p>(2) identifier et traiter l'utilisation abusive de noms enregistrés de façon continue.</p>	<p>2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et comprend :</p> <p>(1) l'identification de la protection des droits comme un objectif essentiel, soutenu par un plan de protection élaboré ; et</p> <p>(2) des mécanismes fournissant des protections réelles dépassant les exigences minimales (ex. des RPM supplémentaires à ceux qui sont exigés dans l'accord de registre).</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description des mécanismes de</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<ul style="list-style-type: none"> • Une description de la mise en œuvre par l'opérateur de registres des mesures de protection contre les tentatives d'enregistrements non permis (ex. des enregistrements violant des restrictions ou des politiques d'admissibilité du registre), et la limitation de l'impact de comportements comme le hameçonnage ou le pharming. L'opérateur de registres devra, au minimum, proposer une période sunrise et un service de plaintes concernant les marques commerciales au cours des périodes requises, et mettre en œuvre les décisions URS, de manière continue ; et • Une description des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à cette activité). <p>Pour obtenir une note de 2, les réponses doivent également inclure des mesures spécifiques à la protection des droits, comme des politiques en matière d'utilisation abusive, des procédures de manipulation, des vérifications anticipées des registrants, des procédures d'authentification ou autres.</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 1 à 10 pages.</p>					<p>protection des droits qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ;</p> <p>(2) l'engagement du candidat dans la mise en œuvre de mécanismes de protection des droits suffisants pour satisfaire aux exigences minimales de la spécification 7 ;</p> <p>(3) des plans suffisants se conformer aux exigences contractuelles ;</p> <p>(4) des mécanismes cohérents avec l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ; et</p> <p>(5) un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>
	30	<p>(a) Politique de sécurité : fournir un résumé de la politique de sécurité pour le registre proposé, qui comprenne, mais sans limitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toute indication de rapport d'évaluation indépendant signalant les capacités de sécurité et de provisions pour des rapports d'évaluation indépendants afin de tester les capacités de sécurité ; • une description de tout niveau ou capacité de sécurité renforcée proportionnels à la nature de la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature, y compris l'identification de toutes les normes de sécurité internationales ou propres au secteur que 	0	Conformément au critère 5, les niveaux de sécurité doivent être adaptés à l'utilisation et au niveau de confiance associés à la chaîne TLD (ex. TLD orientés services financiers). Les « services financiers » sont des activités entreprises par des institutions financières, dont : 1) l'acceptation de dépôts et autres fonds remboursables ; 2) les emprunts ; 3) des services de paiement et de versement ; 4) des services d'assurance ou de réassurance ; 5) des services de courtage ; 6) des services et activités d'investissement ; 7) des crédits baux ; 8) l'émission de garanties et d'engagements ;	0-2	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une compréhension exhaustive des processus et solutions mises en place pour gérer la sécurité logique à travers l'infrastructure et les systèmes, du suivi et de la détection des menaces et des vulnérabilités de sécurité et des mesures nécessaires pour les résoudre ;</p> <p>(2) une cohérence entre</p>	<p>2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et comprend :</p> <p>(1) la preuve de capacités de sécurité très développées et détaillées, avec différents niveaux de base de sécurité, une évaluation indépendante des mesures de sécurité, un suivi de sécurité périodique et efficace, et une application continue ; et</p> <p>(2) un rapport d'évaluation indépendant démontrant que les contrôles de sécurité réels sont en place ou ont été conçus, et sont proportionnels à</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>le candidat s'engage à suivre (le site de référence doit être précisé) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> une liste des engagements pris à l'égard des registrants quant aux niveaux de sécurité. <p>Pour obtenir une note de 2, les réponses doivent également comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> une preuve de l'existence d'un rapport d'évaluation indépendant démontrant des contrôles de sécurité réels (ex. ISO 27001). <p>Un résumé de ce qui précède ne devrait pas couvrir plus de 10 à 20 pages. À noter que la politique de sécurité complète du registre doit être soumise conformément au 30(b).</p>		<p>9) la prestation de conseils financiers ; 10) la gestion de portefeuilles et la prestation de conseils afférents, ou 11) une activité de chambre de compensation financière. Les services financiers ne sont utilisés qu'à titre d'exemple ; d'autres chaînes pouvant potentiellement porter préjudice aux consommateurs devraient également déployer des niveaux de sécurité appropriés.</p>		<p>d'une part, les capacités de sécurité et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ; (3) des ressources suffisantes pour le plan technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre ; (4) des mesures de sécurité conformes aux engagements pris envers les registrants quant aux niveaux de sécurité ; et (5) des mesures de sécurité adaptées à la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature (par exemple, les candidatures pour des chaînes à implications fiduciaires uniques, comme des chaînes orientées services financiers, se doivent de fournir un niveau de sécurité proportionnel).</p>	<p>la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. (Il peut s'agir d'une certification ISO 27001 ou des certifications reconnues du secteur d'exploitation du registre. Une fois établies, de nouvelles normes de contrôle de niveau de sécurité sont établies, comme la désignation Domaine de premier niveau des zones de haute sécurité (HSTLD), peuvent être incluses).</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> une description des politiques et procédures de sécurité, qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ; une description de capacités de sécurité adaptées, dont un contrôle effectif d'accès logique, une analyse des menaces, la capacité de réaction aux incidents et des audits. Les pratiques de supervision et de gouvernance ad hoc et prédominantes sont respectées ; des capacités de sécurité cohérentes avec l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature, et avec les engagements pris envers les registrants ; un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles ; et des mesures de sécurité proportionnelles à la nature de la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
Démonstration des capacités techniques et opérationnelles (internes)	30	<p>(b) Politique de sécurité : fournir une description complète de la politique et des procédures de sécurité pour le registre proposé, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> le contrôle d'accès aux systèmes (données, serveur, applications/services) et au réseau, garantissant une gestion sécurisée des systèmes, en incluant les détails du mode de surveillance, de consignation et de sauvegarde ; les ressources permettant de garantir l'intégrité des mises à jour entre les systèmes de registre et les serveurs de noms, et entre les serveurs de noms, le cas échéant ; des rapports d'évaluation indépendants, démontrant les capacités de sécurité (soumis en tant que pièces jointes), le cas échéant ; la configuration et les autres mesures permettant de réduire les risques liés aux attaques par refus de service ; les politiques, plans et processus de réponses aux incidents informatiques et réseau ; les plans de réduction des risques liés à un accès non autorisé aux systèmes ou à l'altération des données du registre ; des mécanismes de détection d'intrusion, une analyse des menaces pour le registre proposé et les moyens de défense déployés contre ces menaces ; une description des capacités de vérification de tous les accès au réseau ; l'approche de sécurité physique ; le nom du département ou du groupe responsable de l'organisation de la sécurité du registre ; des vérifications des antécédents du personnel de sécurité ; une description des menaces principales à la sécurité de l'exploitation du registre, qui ont été identifiées ; et des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à cette activité). 	N	Les questions 30(b) à 44 sont conçues pour fournir une description de l'approche technique et opérationnelle prévue du candidat pour les fonctions de registre contenues dans l'infrastructure et les opérations du registre. Les réponses correspondantes ne seront pas publiées afin de permettre au candidat de fournir des descriptions complètes et de protéger toute information propriétaire.			

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
	31	<p>Présentation technique du registre proposé : fournir une présentation technique du registre proposé.</p> <p>Le projet technique doit disposer des ressources adéquates, ainsi que d'une expertise et d'une allocation des coûts appropriées dans le plan de registre. Le candidat décrira ses ressources financières dans la section suivante et ces ressources doivent correspondre de manière raisonnable à ces exigences techniques.</p> <p>Cette présentation doit inclure des informations sur l'échelle prévue des opérations techniques du registre (par exemple, des estimations de nombre de transactions d'enregistrement et de requêtes DNS par mois pour les deux premières années d'exploitation).</p> <p>De plus, la présentation doit tenir compte de la dispersion géographique du trafic entrant (ex. : transactions de registraires, DNS, Whois). Si le registre dessert une base de registrants fortement localisée, le trafic escompté proviendra principalement d'une seule région.</p> <p>Cette présentation de haut niveau ne doit pas reprendre les réponses aux questions ci-dessous. Les réponses doivent inclure des diagrammes pour souligner les flux de données et fournir un contexte à l'infrastructure technique globale. Les diagrammes détaillés fournis pour les questions suivantes devraient se reporter à ces diagrammes de haut niveau. Les diagrammes peuvent être complétés par des documents, ou un exposé, expliquer les liens entre toutes les composantes techniques et opérationnelles.</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5 à 10 pages.</p>	N	Dans la mesure où cette réponse dépend de l'intention du candidat d'externaliser différentes opérations de registre, le candidat doit décrire ses projets correspondants (ex. : tirer parti d'économies d'échelle ou d'installations existantes). Toutefois, la réponse doit spécifier les plans techniques, l'échelle estimée et la dispersion géographique, exigés par la question.	0-1	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une connaissance et une compréhension parfaites des aspects techniques des exigences des registres ;</p> <p>(2) un niveau de résilience satisfaisant pour les opérations techniques du registre ;</p> <p>(3) une connaissance et une compréhension totales des aspects techniques des exigences des registres ;</p> <p>(4) une cohérence avec l'approche commerciale globale et la taille calculée du registre ;</p> <p>(5) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ; et</p> <p>(6) une cohérence avec les questions techniques ci-dessous.</p>	<p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ;</p> <p>(2) des plans techniques correspondant à l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ;</p> <p>(3) un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
	32	<p>Architecture : fournir un plan détaillé du système et de l'architecture réseau qui prendront en charge l'exploitation du registre pour la portée de registre proposée. Ce plan détaillé doit clairement démontrer la capacité du candidat à exploiter, gérer et surveiller les systèmes du registre. Il doit contenir de nombreux diagrammes ou autres supports, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> des diagrammes de réseau détaillés, présentant l'interaction entre les éléments du registre, y compris, mais sans limitation, les fonctions SRS, DNS, Whois, dépôt de données et base de données du registre ; les systèmes réseau et autres nécessaires à la prise en charge des opérations du registre, dont : <ul style="list-style-type: none"> le plan d'adressage TCP/IP prévu ; le matériel : serveurs, routeurs, composantes réseau, machines virtuelles et caractéristiques-clés (processeurs et RAM, espace disque, connectivité du réseau interne, marque et modèle ; les systèmes d'exploitation et versions ; et les logiciels et applications (avec leurs versions) nécessaires à la prise en charge des opérations, de la maintenance et de la surveillance du registre. une présentation de la planification de capacité, comprenant les plans d'allocation de bande passante ; une liste des fournisseurs / opérateurs ; et des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à cette activité). <p>Pour obtenir une note de 2, les réponses doivent démontrer l'existence d'une conception d'architecture de réseau qui réduise nettement le profil de risque du registre proposé par sa grande évolutivité (ex. : protection contre les attaques DDoS) et dépasse de loin la configuration minimale nécessaire pour le volume escompté.</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5 à 10 pages.</p>	N		0-2	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <ol style="list-style-type: none"> une architecture réseau détaillée et cohérente une architecture assurant la résilience des systèmes de registre une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ; et un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière. 	<p>2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> une démonstration de l'existence d'une architecture réseau très développée, détaillée et capable d'évoluer bien au-delà des projections indiquées pour des volumes d'enregistrement élevés. Celle-ci devra nettement réduire le risque d'accroissement de volume inattendu et s'avérer très évolutive afin de prendre en charge les nouvelles technologies et services qui ne sont pas nécessairement envisagés lors du démarrage du registre ; et une démonstration de l'existence d'une infrastructure hautement disponible, robuste et sécurisée. <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> une description de l'infrastructure qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ; des projets pour l'architecture réseau décrivant tous les éléments nécessaires ; des descriptions d'une architecture réseau adaptée, apportant robustesse et sécurité au registre ; une cohérence entre, d'une part, la bande passante et le contrat de niveau de service (SLA), et, d'autre part, l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ; et un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles. <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
	33	<p>Capacités de la base de données : détailler les capacités de la base de données, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les logiciels de base de données ; • la capacité de stockage (en termes bruts (ex. : Mo, Go) et en nombre d'enregistrements/de transactions d'enregistrement) ; • le débit de transaction maximal (au total et par type de transaction) ; • l'évolutivité ; • les procédures de création modification et suppression d'objet, et de gestion des utilisateurs et des identifications ; • la haute disponibilité ; • les procédures de changement de gestion ; • les capacités de création de rapport ; et • des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce cette activité). <p>Un modèle de données de base de données de registre peut être inclus pour clarifier à cette réponse.</p> <p>Remarque : Les capacités de base de données décrites doivent se référer à des services de registre, sans être nécessairement liées à des fonctions de soutien comme le personnel ou la comptabilité, sauf si ces services sont liés par leur nature à la prestation de services de registre.</p> <p>Pour obtenir une note de 2, les réponses doivent démontrer des capacités de base de données qui réduisent nettement le profil de risque du registre proposé par leur grande évolutivité et dépassent de loin la configuration minimale nécessaire pour le volume escompté.</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 3 à 5 pages.</p>	N		0-2	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une connaissance et une compréhension parfaites des capacités de base de données permettant de répondre aux exigences techniques du registre ;</p> <p>(2) une cohérence entre, d'une part, les capacités de base de données et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ;</p> <p>(3) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière.</p>	<p>2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et comprend :</p> <p>(1) une description détaillée et très développée des capacités de base de données pouvant évoluer bien au-delà des projections indiquées pour des volumes d'enregistrement élevés. Celles-ci devront nettement réduire le risque d'accroissement de volume inattendu et s'avérer très évolutives et adaptables afin de prendre en charge les nouvelles technologies et services qui ne sont pas nécessairement envisagés lors du démarrage du registre ;</p> <p>(2) et une démonstration de l'existence de capacités de base de données complètes, dont une grande évolutivité et une infrastructure de base de données redondante, des procédures opérationnelles et procédures de rapport régulièrement revisitées et adoptant des pratiques de pointe ;</p> <p>1 - Répond aux exigences: La réponse comprend :</p> <p>(1) une description des capacités de base de données qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ;</p> <p>(2) des projets pour les capacités de base de données décrivant tous les éléments nécessaires ;</p> <p>(3) des descriptions présentant des capacités de base de données adaptées, avec un débit, une évolutivité et des opérations de base de données ayant une gouvernance opérationnelle limitée ;</p> <p>(4) une cohérence entre, d'une part, les capacités de base et, d'autre part, l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ;</p> <p>(5) un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
	34	<p>Diversité géographique : décrivez les projets de diversité géographique :</p> <p>a. des serveurs de noms ; et b. des centres d'opérations.</p> <p>Les réponses doivent inclure, sans limitation aucune :</p> <ul style="list-style-type: none"> les emplacements physiques envisagés pour les systèmes, centres d'opérations principaux et de sauvegarde (y compris les attributs de sécurité) et autres infrastructures ; tout projet de registre visant à utiliser Anycast ou d'autres mesures de diversité géographique ou topologique, auquel cas, la configuration du service correspondant doit être incluse ; des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce cette activité). <p>Pour obtenir une note de 2, les réponses doivent démontrer l'existence d'un projet de diversité géographique qui réduise nettement le profil de risque du registre proposé en garantissant la poursuite de toutes les fonctions vitales de l'entreprise (telles qu'identifiées dans le plan de continuité du candidat en question 39, en cas de catastrophe naturelle ou autre) au siège ou au point de présence principal de l'entreprise.</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 3 à 5 pages.</p>	N		0-2	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une diversité géographique des serveurs de noms et des centres d'opérations ; (2) une cohérence entre, d'une part, les mesures de géodiversité et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ; (3) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière.</p>	<p>2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et comprend :</p> <p>(1) une démonstration de l'existence de mesures très élaborées pour la géodiversité des opérations, avec des emplacements et fonctions permettant de poursuivre toutes les fonctions vitales de l'entreprise en cas de catastrophe naturelle ou autre, au siège ou au point de présence principal de l'entreprise ; et (2) un haut niveau de disponibilité, de sécurité et de bande passante.</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description de la diversité géographique qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ; (2) des projets visant à fournir une géodiversité adaptée des serveurs de noms et des opérations afin de pour poursuivre les fonctions de registre essentielles en cas de panne temporaire au siège ou point de présence principal de l'entreprise ; (3) une cohérence entre, d'une part, les projets de géodiversité et, d'autre part, l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ; (4) des ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>
	35	<p>Service DNS : décrire la configuration et le fonctionnement des serveurs de noms, y compris la façon dont le candidat se conformera aux normes RFC pertinentes.</p> <p>Tous les serveurs de noms utilisés pour les nouveaux gTLD doivent être exploités dans le respect des spécifications du protocole DNS défini dans les normes RFC correspondantes, y compris mais sans s'y limiter : 1034, 1035, 1982, 2181, 2182, 2671, 3226, 3596, 3597, 3901, 4343, et 4472.</p>	N	<p>Notez que l'utilisation d'enregistrements de ressources avec caractères génériques DNS comme décrits dans la norme RFC 4592 ou toute autre méthode ou technologie permettant de synthétiser les enregistrements de ressources DNS ou d'utiliser la redirection dans le DNS par le registre est interdite dans l'accord de registre.</p> <p>Notez également que les serveurs de noms pour les nouveaux gTLD doivent se</p>	0-1	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une description adéquate des configurations de serveurs de noms et la conformité aux normes RFC liées aux protocoles DNS correspondants ; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet</p>	<p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description du service Whois qui démontre que le candidat dispose de capacités et connaissances requises ; (2) des projets suffisants pour assurer une conformité aux protocoles DNS (spécification 6, section 1.1) et spécifications de performances</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<ul style="list-style-type: none"> • Décrire dans le détail le service DNS prévu, en incluant, mais sans y être limité : une description des services DNS qui seront fournis (ex. : taux de requêtes pris en charge lors de l'exploitation initiale, capacité de réserve du système). Comment ces services vont-ils évoluer en fonction de la croissance dans le TLD ? De même, décrire de quelle façon les services s'adapteront pour ce qui concerne la méthode d'actualisation et les performances des serveurs de noms. • Les normes RFC qui seront suivies : décrire en quoi les services sont conformes aux normes RFC et préciser si ces services sont dédiés ou partagés avec d'autres fonctions (capacité/performance) ou zones DNS. • Les ressources utilisées pour mettre en œuvre les services : décrire tout le matériel et les logiciels des serveurs, y compris les plans d'adressage et de bande passante réseau pour les serveurs. Inclure également les plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à cette activité). • Détailler le fonctionnement du système : décrire comment l'infrastructure proposée sera en mesure de fournir les performances décrites dans la spécification 10 (section 2) jointe à l'accord de registre. <p>Les preuves possibles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la norme de configuration des serveurs (c'est-à-dire, la configuration prévue) ; • l'adressage et la bande passante réseau pour les charges de requêtes et la propagation des mises à jour ; • l'espace libre prévu pour faire face aux hausses. <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5 à 10 pages.</p>		<p>conformer aux exigences techniques de l'IANA pour les serveurs de noms officiels : http://www.iana.org/procedures/nameserver-requirements.html.</p>		<p>technique et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ;</p> <p>(3) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ;</p> <p>(4) une preuve de la conformité à la spécification 6 de l'accord de registre ; et</p> <p>(5) des preuves d'une connaissance et d'une compréhension parfaites des exigences du service DNS, l'une des cinq fonctions essentielles du registre.</p>	<p>requis, spécification 10, Matrice de niveau de service ;</p> <p>(3) une cohérence entre, d'une part, les capacités de base et, d'autre part, l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ;</p> <p>(4) un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences :</p> <p>Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
	36	<p>Accessibilité IPv6 : décrire les projets qui permettront de proposer le transport IPv6, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> la façon dont le registre prendra en charge l'accès IPv6 au Whois, Whois basé sur le Web et tout autre service de publications de données d'enregistrement décrit dans la spécification 6 (section 1.5) de l'accord de registre ; la façon dont le registre se conformera à l'exigence de la spécification 6 selon laquelle il doit avoir au moins deux serveurs de noms accessibles sur IPv6 ; une énumération de tous les services qui seront fournis sur IPv6, et une description de la connectivité IPv6 et la diversité de fournisseurs qui sera utilisée. des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à cette activité). <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 3 à 5 pages.</p>	N	<p>Les exigences de l'IANA pour les serveurs de noms sont disponibles à l'adresse : http://www.iana.org/procedures/nameserver-requirements.html.</p>	0-1	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <ol style="list-style-type: none"> une connaissance et une compréhension parfaites de cet aspect des exigences techniques des registres ; une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ; un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ; et une preuve de la conformité à la spécification 6 de l'accord de registre. 	<p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> un niveau de détails suffisant concernant l'accessibilité IPv6 pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes ; une description d'un projet de mise en œuvre adéquate répondant à des exigences d'accessibilité IPv6, précisant l'accessibilité IPv6 permettant le transport IPv6 dans le réseau sur deux réseaux compatibles IPv6 indépendants, conformément aux spécifications IPv4 de l'IANA et à la spécification 10 ; des plans IPv6 correspondant à l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ; et un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles. <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>
	37	<p>Procédures et politiques de sauvegarde des données : fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> la fréquence et les procédures de sauvegarde des données, les systèmes et matériels utilisés pour la sauvegarde, le format des données, les fonctionnalités de dépôt de données, les procédures de sauvegarde des données, les procédures de récupération des données/reconstruction de la base de données, les contrôles et procédures du stockage, et des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce cette activité). 	N		0-1	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <ol style="list-style-type: none"> des processus de sauvegarde et de récupération déployés détaillés ; une cohérence entre, d'une part, le processus et la fréquence de sauvegarde et de récupération et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ; et un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière. 	<p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> une description des politiques et procédures de sauvegarde, qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ; une description des pratiques de pointe minimales qui sont ou seront suivies ; une cohérence entre les procédures de sauvegarde et l'approche technique, opérationnelle et financière telle que décrite dans la candidature ; et et un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles. <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 3 à 5 pages.					
	38	<p>Dépôt de données : décrire</p> <ul style="list-style-type: none"> comment le candidat se conformera aux exigences de dépôt de données documentées dans les spécifications de dépôt de données de registre (spécification 2 de l'accord de registre) ; et des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce cette activité). <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 3 à 5 pages.</p>	N		0-1	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une connaissance et une compréhension parfaites du dépôt de données, une des cinq fonctions essentielles du registre ;</p> <p>(2) une conformité à la Spécification 2 de l'accord de registre ;</p> <p>(3) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ; et</p> <p>(4) une cohérence entre d'une part, l'évolutivité et les performances et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ;</p>	<p>1 – Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description d'un processus de dépôt de données qui démontre que le candidat dispose de capacités et connaissances requises ;</p> <p>(2) des projets de dépôt de données suffisants pour assurer la conformité à la spécification de dépôt de données (spécification 2 de l'accord de registre) ;</p> <p>(3) une cohérence entre, d'une part, les capacités de dépôt et, d'autre part, l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ;</p> <p>(4) un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles.</p> <p>0 – Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>
	39	<p>Continuité du registre : décrire la façon dont le candidat doit satisfaire aux obligations de continuité de registre comme précisé dans la spécification 6 (section 1,3) de l'accord de registre. Cela inclut la réalisation d'opérations de registre à l'aide de serveurs redondants géographiquement répartis afin d'assurer le fonctionnement continu des fonctions essentielles en cas d'incident technique.</p> <p>Décrire les plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à cette activité).</p>	N	<p>Il est conseillé aux candidats d'étudier, pour référence, le plan de continuité de registre gTLD de l'ICANN à l'adresse http://www.icann.org/en/registries/continuity/qtyld-registry-continuity-plan-25apr09-en.pdf.</p> <p>La perte de données maximale admissible (PDMA) correspond à la durée entre une interruption majeure de service ou une catastrophe provoquant la perte de données et la date la plus récente des données qui seront utilisées en remplacement des données perdues. La PDMA permet à une organisation de définir une fenêtre dans le temps avant</p>	0-2	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une description détaillée précisant les plans permettant de se conformer aux obligations de continuité du registre ;</p> <p>(2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ;</p> <p>(3) un projet technique disposant de ressources</p>	<p>2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et comprend :</p> <p>(1) des processus de maintien de la continuité de registre hautement développés et détaillés ; et</p> <p>(2) des preuves de l'existence de mesures concrètes, par ex. un contrat avec un fournisseur de services de sauvegarde ou la maintenance d'un site de sauvegarde.</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description du plan de continuité du registre qui démontre que le</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>La réponse doit notamment inclure les éléments suivants du plan de continuité de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'identification des risques et menaces afin de se conformer aux obligations de continuité du registre ; • l'identification et la définition des fonctions vitales de l'entreprise (qui peuvent inclure des services de registre autres que les cinq fonctions essentielles du registre) par rapport à d'autres fonctions de registre, et opérations et technologie qui les prennent en charge ; • la définition de la perte de données maximale admissible et de la durée maximale d'interruption admissible ; et • une description des plans de test pour promouvoir la conformité aux obligations pertinentes. <p>Pour obtenir une note de 2, les réponses doivent également comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un plan très détaillé qui présente les niveaux de disponibilité des pratiques de pointe ; et • la preuve de mesures concrètes, comme l'existence d'un contrat avec un fournisseur de services de sauvegarde (en plus de tout opérateur de service actuellement désigné) ou la maintenance d'un site de sauvegarde. <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 10 à 15 pages.</p>		<p>l'incident ou la catastrophe au cours desquels il peut y avoir perte de données. Elle est par ailleurs indépendante du temps nécessaire pour la remise en ligne du système. Si la PDMA d'une entreprise est de deux heures, lorsqu'un système est ramené en ligne suite à un incident ou à une catastrophe, toutes les données doivent être restaurées à un point dans les deux heures ayant précédé la catastrophe.</p> <p>La durée maximale d'interruption admissible (DMIA) constitue le temps maximal acceptable durant lequel une ressource doit être restaurée après une interruption majeure de service ou une catastrophe pour éviter ce qu'une entreprise peut considérer comme des conséquences inacceptables. Par exemple, aux termes de la version préliminaire de l'accord de registre, le service DNS ne doit pas être interrompu pendant plus de 4 heures. Les 4 heures révolues, l'ICANN peut invoquer l'utilisation d'un opérateur de registre principal d'urgence pour reprendre cette fonction. L'entreprise peut considérer ceci comme une conséquence inacceptable. Elle fixera donc sa DMIA à moins de 4 heures et établira ses plans de continuité d'activités en conséquence..</p> <p>Les fonctions commerciales vitales sont des fonctions qui sont essentielles à la réussite de l'exploitation. Par exemple, si un opérateur de registres fournit un service supplémentaire en plus des cinq fonctions de registre essentielles, mais qu'il considère comme étant essentiel à son TLD, ou prend en charge une opération qui est essentielle au TLD, ce service pourrait être identifié comme une fonction commerciale vitale.</p>		<p>suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ; et (4) une preuve de la conformité à la spécification 6 de l'accord de registre.</p>	<p>candidat dispose des capacités et connaissances requises ; (2) des plans de continuité suffisants pour assurer la conformité aux exigences (spécification 6) ; (3) des plans de continuité cohérents avec l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ; et (4) un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
	40	<p>Transition du registre : présenter un plan de migration de services (tel que décrit dans les processus de transition du registre) à suivre dans le cas où il deviendrait nécessaire de transférer le gTLD proposé à un nouvel opérateur de façon permanente. Le plan doit prendre en considération les fonctions commerciales vitales identifiées dans la question précédente et s'y conformer.</p> <p>Les éléments du plan peuvent notamment inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mesures préliminaires requises pour la transition des fonctions essentielles du registre ; • la surveillance au cours de la transition de registre et les efforts permettant de réduire au minimum toute interruption des fonctions essentielles du registre pendant ce temps ; et • les plans de réserve au cas où une partie de la transition du registre ne se déroulerait pas conformément au plan. <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5 à 10 pages.</p>	N		0-1	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une connaissance et une compréhension parfaites des processus de transition du registre ; et</p> <p>(2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ;</p>	<p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description adéquate d'un plan de transition de registre indiquant clairement que les connaissances et les compétences sont présentes ;</p> <p>(2) une description d'un plan de transition de registre adapté, doté d'un suivi approprié pendant la transition de registre ; et</p> <p>(3) une cohérence entre le plan de transition et l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>
	41	<p>Test de basculement : fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description du plan de test de basculement, comprenant notamment la procédure obligatoire de test annuel du plan. Les exemples peuvent porter sur la description des plans permettant de tester le basculement des centres de données ou des opérations vers des sites de remplacement, d'un centre de secours immédiat à un centre de secours graduel, les tests de dépôt de données de registre ou d'autres mécanismes. Le plan doit prendre en considération les fonctions commerciales vitales identifiées en question 39 et s'y conformer ; et • des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à cette activité). 	N		0-1	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une connaissance et une compréhension parfaites de cet aspect des exigences techniques des registres ;</p> <p>(2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ; et</p> <p>(3) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière..</p>	<p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description d'un plan de test de basculement qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ;</p> <p>(2) une description d'un plan de test de basculement adapté, doté d'un niveau de révision et d'analyse des résultats approprié des tests de basculement ;</p> <p>(3) une cohérence entre un plan de test de basculement et l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ;</p> <p>(4) un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>Le plan de test de basculement doit notamment inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> les types de tests (ex. : pas-à-pas, manipulation de sites) et leur fréquence ; la procédure de capture des résultats, ce qui en est fait et à qui ils sont communiqués ; la mise à jour des plans de test (ex. : facteur de déclenchement d'une mise à jour, processus de changement de gestion pour les mises à jour) ; la durée nécessaire pour rétablir les fonctions de registre essentielles ; la durée nécessaire pour rétablir toutes les opérations, y compris les fonctions de registre essentielles ; et la durée nécessaire pour migrer d'un site à l'autre. <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5 à 10 pages.</p>					
	42	<p>Processus de surveillance et de résolution des pannes : fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> une description des dispositions envisagées (ou existantes) pour la surveillance des systèmes de registre essentiels (y compris le SRS, les systèmes de base de données, les serveurs DNS, le service Whois, la connectivité du réseau, les routeurs et le pare-feu). Cette description doit expliquer le mode de surveillance de ces systèmes et les mécanismes mis en place pour la résolution des pannes et leurs rapports. des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce cette activité). <p>Pour obtenir une note de 2, les réponses doivent également comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> la façon dont le candidat se conformera aux lignes directrices de surveillance/tolérance des pannes 	N		0-2	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une connaissance et une compréhension parfaites de cet aspect des exigences techniques des registres ;</p> <p>(2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ;</p> <p>(3) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ; et</p> <p>(4) une cohérence avec les engagements pris envers les requérants et les registraires concernant la maintenance des systèmes.</p>	<p>2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et comprend :</p> <p>(1) des éléments prouvant la mise en place de systèmes redondants très développés et détaillés de contrôle/tolérance aux pannes déployés avec des outils de suivi en temps réel/tableaux de bord (indicateurs) déployés et révisés régulièrement ;</p> <p>(2) un niveau élevé de disponibilité donnant la possibilité de traiter les pannes via une équipe opérationnelle 24 h sur 24, 7 j sur 7.</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description des processus de surveillance et de résolution des pannes, qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ;</p> <p>(2) des preuves démontrant l'existence de systèmes de contrôle/tolérance des pannes adaptés, prévus et dotés d'un niveau de surveillance et de</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>décrites ;</p> <ul style="list-style-type: none"> la preuve d'un engagement à fournir une équipe de réaction aux pannes 24 h sur 24, 7 j sur 7. <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5 à 10 pages.</p>					<p>révisions régulières approprié ;</p> <p>(3) des mécanismes cohérents avec l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ; et</p> <p>(4) un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>
	43	<p>DNSSEC : Fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> la déclaration de politique DNSSEC du registre (DPS), qui devrait inclure les politiques et procédures que le registre proposé suivra, par exemple, pour la signature du fichier de zone, la vérification et l'acceptation des enregistrements DS à partir de domaines enfants, et pour la création, l'échange et le stockage du matériel d'entrée ; une description de la mise en œuvre DNSSEC conforme aux normes RFC correspondantes, dont les normes RFCs 4033, 4034, 4035, 5910, 4509, 4641, et 5155 (cette dernière ne sera nécessaire que si le déni d'existence authentifié haché est proposé) ; et des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce cette activité). <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 3 à 5 pages. Remarque : la DPS doit être soumise dans le cadre de la candidature.</p>	N		0-1	<p>Les réponses complètes comportent/démontrent :</p> <p>(1) une connaissance et une compréhension parfaites de cet aspect des exigences (une des cinq fonctions essentielles du registre) ;</p> <p>(2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, l'approche commerciale globale et la taille de registre prévue ;</p> <p>(3) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ; et</p> <p>(4) une capacité de se conformer aux normes RFC pertinentes.</p>	<p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :</p> <p>(1) une description des DNSSEC qui démontre que le candidat dispose des capacités et connaissances requises ;</p> <p>(2) la preuve que les fichiers de zone TLD seront signés au moment du lancement, conformément aux normes RFC requises et que le registre propose des capacités permettant d'accepter du matériel à clé publique des requérants par le biais du SRS ;</p> <p>(3) une description adaptée des procédures de gestion de clés dans le TLD <i>proposé</i> compris une gestion de clé de cryptage sécurisée (création, échange et stockage) ;</p> <p>(4) une cohérence entre le plan technique et l'approche technique, opérationnelle et financière telle que décrite dans la candidature ; et</p> <p>(5) un niveau adéquat de ressources déjà disponibles, engagées ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
	44	<p>FACULTATIF. IDN :</p> <ul style="list-style-type: none"> Indiquer si le registre proposé prendra en charge l'enregistrement des libellés IDN dans le TLD et, si oui, de quelle façon.. Expliquer, par exemple, quels caractères seront pris en charge, présentez les tables d'IDN associées avec identification des variantes ainsi qu'une politique d'enregistrement correspondante. Cela inclut les interfaces publiques des bases de données telles que Whois et EPP. Décrire en quoi la mise en œuvre des IDN sera conforme aux normes RFC 5809-5893 et aux lignes directrices concernant les IDN de l'ICANN disponibles à l'adresse http://www.icann.org/en/topics/idn/implementation-guidelines.htm. Décrire les plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à cette activité). <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5 à 10 pages, plus les pièces jointes.</p>	N	Les IDN sont un service facultatif au moment du lancement. L'absence de mise en œuvre ou de projets pour les IDN n'a pas d'impact sur la note du candidat. Les candidats qui répondent à cette question avec leurs projets de mise en œuvre pour les IDN au moment du lancement seront évalués selon les critères indiqués ici.	0-1	Les IDN sont un service facultatif. Les réponses complètes comportent/démontrent : (1) une connaissance et une compréhension parfaites de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un projet technique disposant de ressources suffisantes dans les prévisions de coûts, détaillées dans la section financière ; (3) une cohérence avec les engagements pris envers les registrants et l'approche technique, opérationnelle et financière telle que décrite dans la candidature ; (4) des solutions aux questions concernant l'utilisation de scripts et des tables d'IDN complètes et accessibles au public ; et (5) une capacité de se conformer aux normes RFC pertinentes.	<p>1 - Répond aux exigences pour cet élément facultatif : La réponse comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> une description adéquate de la mise en œuvre d'IDN indiquant clairement que les connaissances et les compétences sont présentes ; une description des procédures IDN, dont des tables d'IDN complètes, la conformité aux lignes directrices IDNA/IDN et aux normes RFC, et la surveillance périodique des opérations IDN ; la preuve d'une capacité à résoudre les problèmes de rendu et autres problèmes connus relatifs aux IDN ou aux usurpations d'identité ; des plans IDN cohérents avec l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ; et un niveau adéquat de ressources disponibles, engagées ou facilement disponibles. <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>
Démonstration des capacités financières	45	<p>États financiers : fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> des états financiers audités ou certifiés de façon indépendante pour le dernier exercice financier achevé, et les états financiers audités ou non audités pour la dernière période financière intermédiaire terminée, pour laquelle ces informations peuvent être publiées. <p>Pour les candidats nouvellement établis, ou lorsque les états financiers ne sont pas audités, fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> les derniers états financiers non audités disponibles ; et les raisons pour lesquelles des états financiers audités ou certifiés de façon indépendante ne sont pas disponibles. <p>Les états financiers doivent au minimum</p>	N	Les questions de cette section (45-50) sont destinées à donner aux candidats l'occasion de démontrer leurs capacités de financement pour exploiter un registre.	0-1	Les états financiers audités ou certifiés de façon indépendante sont préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par le comité IASB (International Accounting Standards Board) ou conformément aux normes de comptabilité reconnues à l'échelle nationale (ex. : GAAP (Generally Accepted Accounting Principles) aux États-Unis). Ceci comprendra un bilan et un compte de résultats reflétant la situation	<p>1 - Répond aux exigences : des États financiers complets audités ou certifiés de façon indépendante sont fournis, au plus haut niveau disponible dans la juridiction du candidat. Lorsque de tels états financiers audités ou certifiés de façon indépendante ne sont pas disponibles (ex. : pour les entités nouvellement établies), le candidat précise les raisons de leur absence et fournit, au minimum, des états financiers non vérifiés..</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1. Par exemple, une entité avec un historique d'exploitation ne parvient pas à fournir des états financiers audités ou certifiés de façon indépendante.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>concerner l'entité juridique présentant sa candidature.</p> <p>Les états financiers sont utilisés dans l'analyse des projections et des coûts.</p> <p>Les réponses complètes contiennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un bilan ; • un compte de résultats ; • une déclaration des capitaux propres des actionnaires/partenaires ; • un relevé des flux de trésorerie, et • une lettre de l'auditeur ou une certification indépendante, le cas échéant. 				financière et les résultats d'exploitation du candidat, une déclaration des capitaux propres aux actionnaires/partenaires et un relevé des flux de trésorerie. Si, dans le cadre de cette candidature à un gTLD, le candidat est une entité nouvellement établie ne disposant que de peu ou d'aucun antécédent d'exploitation (moins d'un an), le candidat devra présenter, au minimum, des états financiers pro forma comprenant toutes les composantes énumérées dans la question. Lorsque des états financiers audités ou certifiés de façon indépendante ne sont pas disponibles, le candidat doit préciser les pratiques comptables dans sa juridiction et présenter, au minimum, des états financiers non audités.	
	46	<p>Modèle de projection : Fournir les projections financières relatives aux coûts et au financement en utilisant le Modèle 1, Scénario le plus probable (ci-joint)</p> <p>Remarque : si certains services sont externalisés, refléter cette externalisation dans la section des coûts correspondante du modèle.</p> <p>Le modèle a pour but d'harmoniser les candidatures à des TLD et ainsi de faciliter le processus d'évaluation.</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5 à 10 pages, en plus du modèle.</p>	N		0-1	<p>Le candidat a fourni un modèle complet qui démontre une activité durable (même si la rentabilité n'est pas atteinte sur les trois premières années d'exploitation).</p> <p>La description du développement des projections du candidat est suffisante pour démontrer une diligence raisonnable.</p>	<p>1 - Répond aux exigences :</p> <p>(1) Les projections financières décrivent de manière suffisamment détaillée les coûts, le financement et les risques relatifs à la candidature ;</p> <p>(2) Elles démontrent des ressources et un plan pour des opérations durables ;</p> <p>(3) les hypothèses financières concernant les opérations de registre, le financement et le marché sont identifiées, expliquées et documentées.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
	47	<p>Coûts et dépenses d'investissement : avec le modèle de projections financières, décrire et expliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts d'exploitation et dépenses d'investissement prévus pour la mise en œuvre et l'exploitation du registre proposé ; • toutes les fonctions devant être externalisées, comme indiqué dans la section Coûts d'externalisation du modèle, et les raisons de cette externalisation ; • tous les écarts importants entre les années dans toute catégorie de coûts prévus ; et • une description des hypothèses de base/hypothèses clés, comprenant notamment la logique des coûts prévus dans le modèle de projections.. Cette description peut comprendre une synthèse ou une conclusion synthétisée d'études, des données de référence, ou d'autres mesures adoptées pour élaborer les réponses et valider toutes les hypothèses faites. <p>Comme décrites dans le guide de candidature, les informations fournies seront évaluées à la lumière de l'ensemble du dossier et des critères d'évaluation. En conséquence, cette réponse doit correspondre aux informations fournies dans le Modèle 1 pour : 1) maintenir les opérations de registre, 2) fournir les services de registre décrits ci-dessus, et 3) satisfaire aux exigences techniques décrites dans la section Démonstration des capacités techniques et opérationnelles. Les coûts doivent inclure à la fois les coûts fixes et les coûts variables.</p> <p>Pour obtenir une note de deux points, les réponses doivent inclure une estimation prudente des coûts, reposant sur des exemples réels d'opérations de registre précédentes ou existantes ayant une approche similaire et des projections de croissance et de coûts équivalentes. Joindre des documents de référence pour de tels exemples.</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5-10 pages.</p>	N	Cette question est basée sur le modèle soumis en réponse à la question 46.	0-2	<p>Les coûts identifiés sont cohérents avec les services du registre proposé, financent correctement les exigences techniques et sont conformes à la mission/l'objectif proposé du Registre. Les coûts prévus sont raisonnables pour un registre de la taille et de la portée décrites dans la candidature. Les dépenses identifiées comprennent les coûts de financement (intérêts et frais) liés à l'instrument assurant la continuité des opérations décrit dans la question 50 ci-dessous.</p> <p>Les hypothèses clés et leur logique sont clairement décrites et peuvent notamment inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les composantes clés des dépenses d'investissement ; • les composantes clés des coûts d'exploitation, dénombrement des effectifs, nombre d'unités techniques, de sections et d'équipement, marketing et autres coûts ; et • les coûts d'externalisation, le cas échéant. 	<p>2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Les coûts et hypothèses estimés sont cohérents et mesurés avec une opération du volume/de la portée/de la taille du registre, telle que décrite dans la candidature. (2) des estimations découlant d'exemples réels d'opérations de registre précédentes ou existantes, ou équivalent ; et (3) des estimations prudentes basées sur ces expériences, décrivant une série de coûts prévus et utilisant la fourchette haute de ces estimations. <p>1 - Répond aux exigences :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Les éléments de coût sont raisonnables et complets (ils couvrent tous les aspects des opérations de registre : les services du registre, les exigences techniques et d'autres aspects tels que décrits dans la candidature) ; (2) Les coûts et hypothèses estimés sont cohérents et défendables avec une opération du volume/de la portée / de la taille du registre, telle que décrite dans la candidature. (3) Les projections s'alignent raisonnablement sur les états financiers historiques fournis en réponse à la Question 45. <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		(b) Décrire les fourchettes attendues pour les prévisions de coûts. Décrire les facteurs affectant ces fourchettes. En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5-10 pages.	N				
	48	(a) Financement et revenus : Le financement peut provenir de plusieurs sources (ex. : le capital existant ou les revenus/recettes de fonctionnement du registre proposé). Décrire : I) comment les fonds existants alimenteront à la fois : a) démarrage des opérations, et b) opérations en cours ; II) le modèle de revenu, et notamment les projections pour les volumes de transactions et les prix (si le candidat n'a pas l'intention de s'appuyer sur les Revenus générés par l'enregistrement afin de couvrir les coûts de fonctionnement du registre, il doit expliquer comment le financement de l'opération sera développé et maintenu de façon stable et durable) ; III) les sources extérieures de financement (le candidat doit, le cas échéant, fournir la preuve de l'engagement de la partie déboursant les fonds). Les fonds garantis doivent être clairement distingués des fonds non garantis, et notamment les sources de financement associées (à savoir, les différents types de financement, le niveau et le type de titre/garantie, et tout autre élément clé) pour chaque type de financement. ; IV) tout écart significatif entre les années pour toute catégorie de financement et de revenu ; et V) une description des hypothèses de base/hypothèses clés, comprenant notamment la logique du financement et des revenus fournis dans le modèle de projections.. Cette description peut comprendre une synthèse ou une conclusion synthétisée d'études, des données de référence, ou d'autres mesures adoptées pour élaborer les réponses et valider toutes les hypothèses faites ; et VI) des éléments permettant de garantir que les projections de financement et de revenus citées dans cette candidature sont cohérentes avec d'autres déclarations publiques ou privées faites pour promouvoir l'entreprise et assurer un	N		0-2	<p>Les ressources de financement sont clairement identifiées et sont suffisantes pour faire face aux dépenses prévues pour le registre. Les sources du financement sont clairement identifiées et réservées. Le plan de transition des sources de financement permettant de passer de l'utilisation du capital disponible à celle des revenus issus de la gestion du registre (le cas échéant) est décrit. Les sources extérieures de financement sont documentées et vérifiées. Les exemples de preuve de sources de financement comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout accord de financement conclu ; • une lettre de garantie ; • une lettre d'engagement ; ou • un dépôt bancaire. <p>Les engagements de financement peuvent dépendre de l'approbation de la candidature. Les sources de financement nécessaires pour soutenir les opérations de registre sur une base permanente ont été identifiées. Les revenus prévus sont compatibles avec la taille et la pénétration prévue des</p>	<p>2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) les fonds existants (tous les fonds nécessaires pour le démarrage) sont quantifiés, disponibles, réservés dans un compte uniquement accessible au candidat pour les besoins de la candidature ; (2) si l'activité doit être au moins partiellement financée par des fonds existants (plutôt que les revenus provenant de l'exploitation continue), ces fonds sont réservés et affectés uniquement à cette fin pour un montant équivalent à trois années de fonctionnement ; (3) si l'activité doit être au moins partiellement financée par les revenus, les hypothèses faites sont prudentes et prennent en considération les études, données de référence ou autres mesures adoptées pour élaborer la réponse et valider les hypothèses ; et (4) des modèles de flux de trésorerie liant les hypothèses de financement et de revenus à une activité commerciale réelle prévue sont préparés. <p>1 - Répond aux exigences :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Différents éléments garantissent que la documentation fournie aux investisseurs et/ou aux prêteurs est conforme aux projections et hypothèses incluses dans les modèles de projection ; (2) les fonds existants (tous les fonds nécessaires pour le démarrage) sont quantifiés, engagés, identifiés comme état à la disposition du candidat ; (3) Si l'activité doit être au moins partiellement financée par des fonds existants (plutôt que des revenus

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>soutien. Pour obtenir une note de 2 points, les réponses doivent démontrer :</p> <p>I) une estimation prudente du financement et des revenus ; et II) une continuité de l'activité qui ne dépende pas des revenus prévus.</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5-10 pages.</p>				<p>marchés cibles.</p> <p>Les hypothèses clés et leur logique sont clairement décrites et abordent, au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> les composantes clés du plan de financement et leurs conditions clés ; et le prix et le nombre d'enregistrements. 	<p>provenant de l'exploitation continue), les fonds correspondants sont quantifiés et leurs sources sont identifiées pour trois années de fonctionnement ;</p> <p>(4) Si l'activité doit être au moins partiellement financée par les revenus, les hypothèses faites sont raisonnables et sont clairement liées aux volumes d'activité projetés, et à la taille et pénétration des marchés prévues ; et</p> <p>(5) Les projections s'alignent correctement sur les états financiers historiques fournis en réponse à la question 45.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>
		<p>(b) Décrire les fourchettes attendues pour le financement et les revenus projetés. Décrire les facteurs affectant ces fourchettes.</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5-10 pages.</p>	N				
	49	<p>(a) Plan de secours : Décrire votre plan de secours :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifiez les obstacles éventuels à la mise en œuvre de votre plan d'activités et leur incidence sur les coûts, le financement ou le calendrier de votre plan ; Identifier l'impact d'une réglementation, loi ou politique en particulier qui pourrait avoir une incidence sur l'offre des services de registre ; et Décrire les mesures visant à réduire au minimum les principaux risques tels que décrits dans cette question. <p>Les réponses complètes comprennent, pour chaque éventualité, une description claire de l'impact sur les revenus, le financement et les coûts prévus pour la période de trois ans présentée dans le Modèle 1 (Scénario le plus probable).</p> <p>Pour obtenir une note de 2 points, les réponses</p>	N		0-2	<p>Des éventualités et risques sont identifiés, quantifiés et inclus dans les analyses des coûts, des revenus et du financement. Des plans d'action sont identifiés si des éventualités surviennent. Le modèle est flexible si ces éventualités surviennent. Des réponses abordent la probabilité et l'impact sur les ressources des éventualités identifiées.</p>	<p>2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et :</p> <p>(1) Le financement existant et les revenus prévus sont suffisants pour supporter les plans d'action et les opérations, même en cas d'imprévu.</p> <p>1 - Répond aux exigences :</p> <p>(1) Le modèle identifie de manière adaptée les principaux risques (y compris les risques opérationnels, commerciaux, juridiques, juridictionnels, financiers et autres risques pertinents) ;</p> <p>(2) La réponse prend en considération la probabilité et l'impact sur les ressources des risques identifiés ; et</p> <p>(3) Si des ressources ne sont pas disponibles dans le projet existant pour financer les imprévus, les sources de financement et un plan visant à en obtenir sont identifiés.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		doivent démontrer que les plans d'action et d'opérations disposent de ressources suffisantes et adaptées dans le plan de financement et de revenu existant, même en cas d'imprévus. En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5-10 pages.					l'obtention d'une note de 1.
		(b) Décrire votre plan de secours au cas où les sources de financement seraient si réduites que des déviations substantielles du modèle de mise en œuvre seraient nécessaires. En particulier, décrire : <ul style="list-style-type: none"> • comment les exigences techniques en cours seront respectées ; et • à quel financement alternatif vous pourriez raisonnablement avoir recours ultérieurement. Fournir une explication si vous ne croyez pas qu'il y ait une possibilité quelconque de réduction de financement. Remplir un modèle de projection financière (Modèle 2, Scénario le plus pessimiste) En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5-10 pages, en plus du modèle.	N				
		(c) Décrire votre plan de secours au cas où les volumes d'activité dépasseraient nettement les projections, au point que des déviations matérielles du modèle de mise en œuvre seraient nécessaires. En particulier, comment les exigences techniques en cours seront-elles respectées ? En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5-10 pages.	N				
	50	(a) Fournir une estimation annuelle des coûts de financement des fonctions de registre essentielles, et la logique sous-tendant ces estimations de coûts proportionnels à l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature. Les fonctions essentielles d'un registre qui doivent être prises en charge, même si l'entreprise et/ou le financement du candidat font défaut, sont les suivantes :	N	La protection des registrants est cruciale. Les candidats à de nouveaux TLD sont ainsi priés de fournir des preuves indiquant que les fonctions cruciales continueront à être effectuées, même en cas de défaillance du registre. Les besoins des registrants sont protégés au mieux par une démonstration claire du fait que les fonctions de base du registre sont maintenues pendant une période prolongée, même en cas de défaillance du registre. Ainsi, cette section est d'une	0-3	Les chiffres fournis sont basés sur une estimation précise des coûts. Attestation ou plan détaillé des capacités à financer la gestion continue minimum du registre pour les registrants d'alors pour une durée de trois à cinq ans en cas de défaillance ou de défaut du registre ou jusqu'à la désignation d'un	3 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait à toutes les conditions pour une note de 1 et : (1) L'instrument financier est sécurisé et en place pour assurer la gestion continue du registre sur une durée minimale de trois ans en cas de défaillance. 1 - Répond aux exigences : (1) Les coûts sont proportionnels avec l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>(1) La résolution DNS pour les noms de domaine enregistrés</p> <p>Les candidats doivent prendre en considération des tranches de volumes de requêtes DNS quotidiennes (ex. : 0 à 100 millions, 100 millions à 1 milliard, + de 1 milliard), les coûts supplémentaires associés à des niveaux de requêtes croissants et la capacité à satisfaire les critères de mesure de performance SLA.</p> <p>(2) L'exploitation du système d'enregistrement partagé</p> <p>Les candidats doivent prendre en considération des fourchettes de transactions EPP quotidiennes (ex. : 0 à 200 000, 200 000 à 2 millions, + de 2 millions), les coûts supplémentaires associés à des niveaux de requêtes croissants et la capacité à satisfaire les critères de mesure de performance SLA.</p> <p>(3) La prestation du service WHOIS</p> <p>Les candidats doivent prendre en considération des fourchettes de requêtes Whois quotidiennes (par ex. 0 à 100 000, 100 000 à 1 million, + de 1 million), les coûts supplémentaires associés à des niveaux de requêtes croissants et la capacité à satisfaire les critères de mesure de performance SLA autant pour les services web que les services de port 43.</p> <p>(4) Le dépôt de données de registre</p> <p>Les candidats doivent prendre en considération les frais de gestion, de maintien et de transfert ainsi que le traitement des dépôts quotidiens (ex. : totaux ou cumulatifs). Les coûts peuvent varier en fonction de la taille</p>		<p>grande importance en tant que mesure claire et objective visant à protéger et à servir les registrants.</p> <p>Le candidat a deux tâches associées à cette démonstration de la continuité des fonctions cruciales de registre.. Premièrement, les coûts pour le maintien des fonctions essentielles à la protection des registrants doivent être évalués (Partie a). En évaluant la candidature, les assesseurs devront déterminer si l'estimation est raisonnable compte tenu de l'architecture de systèmes et de l'approche commerciale globale décrite ailleurs dans la candidature.</p> <p>L'instrument assurant la continuité des opérations (COI) est invoqué par l'ICANN, si nécessaire, pour payer un opérateur de registre principal d'urgence (EBERO) afin de maintenir les cinq fonctions essentielles du registre pendant une période de trois à cinq ans. Ainsi, les estimations de coûts sont liées aux dépenses nécessaires pour qu'une partie tierce assure les fonctions et non aux coûts réels encourus par le candidat en interne ou en sous-traitance pour la prestation de ces fonctions.</p> <p>Notons que l'ICANN crée actuellement un modèle pour ces coûts, en collaboration avec des fournisseurs de service EBERO potentiels. Ainsi, des lignes directrices pour la détermination d'un montant adapté au COI seront disponibles au candidat. Toutefois, il sera exigé du candidat qu'il fournisse ses propres estimations et explications en réponse à cette question.</p>		<p>nouvel opérateur. Preuve de l'existence des moyens de financement de cette exigence avant la délégation. Cette condition doit être remplie avant ou pendant l'exécution de l'accord de registre.</p>	<p>candidature ;</p> <p>(2) des fonds sont identifiés et un instrument financier est indiqué pour assurer la gestion continue du registre sur une durée minimale de trois ans en cas de défaillance.</p> <p>0 - Ne répond pas aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>des fichiers en dépôt (c'est-à-dire, la taille de la base de données du registre).</p> <p>(5) Maintenance d'une zone correctement signée conformément aux exigences des DNSSEC.</p> <p>Les candidats doivent prendre en considération des tranches de volumes de requêtes DNS quotidiennes (ex. : 0 à 100 millions, 100 millions à 1 milliard, + de 1 milliard), les coûts supplémentaires associés à des niveaux de requêtes croissants et la capacité à satisfaire les critères de mesure de performance SLA.</p> <p>Détailler le coût annuel estimé pour chacune de ces fonctions (spécifier la devise utilisée).</p> <p>En règle générale, les réponses complètes couvrent environ 5-10 pages.</p>					
		<p>(b) Les candidats doivent fournir des preuves de la disponibilité des fonds nécessaires à l'exécution des fonctions de registre essentielles et de leur garantie pour le financement des opérations de registre (pour la protection des registrants dans les nouveaux gTLD) pour une durée minimale de trois ans suivant la résiliation de l'accord de registre. L'ICANN a identifié deux méthodes pour satisfaire cette exigence :</p> <p>(i) <u>lettre de garantie irrévocable</u> (LOC) émise par une institution financière renommée.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le montant de la LOC doit être égal ou supérieur au montant nécessaire au financement des opérations de registre indiquées ci-dessus pendant au moins trois ans. Dans le cas d'un encaissement de la lettre de garantie, l'attribution effective serait liée au coût de fonctionnement de ces fonctions. La LOC doit nommer l'ICANN ou son représentant en tant que bénéficiaire. Tous les fonds versés seront mis à disposition de la personne désignée pour maintenir les fonctions de registre requises. La lettre de garantie irrévocable doit avoir une durée de cinq ans minimum à compter de la délégation du TLD. La LOC peut être structurée 	N	Deuxièmement (Partie b), les méthodes d'obtention des fonds nécessaires pour assurer ces fonctions pendant au moins trois ans doivent être décrites par le candidat selon les critères ci-dessous. Deux types d'instruments satisferont cette exigence. Le candidat doit identifier la méthode décrite. L'instrument doit impérativement être mis en œuvre au moment de la signature de l'accord de registre.			

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>avec une date d'expiration annuelle si elle contient une disposition prévoyant une reconduction tacite annuelle, sans modification, pour un nombre indéfini de périodes jusqu'à ce que la banque émettrice informe le bénéficiaire final de son expiration ou jusqu'à ce que le bénéficiaire libère la LOC, ce faisant par écrit. Si la date d'expiration se produit avant le cinquième anniversaire de la délégation du TLD, le candidat sera tenu d'obtenir un instrument de remplacement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La LOC doit être émise par une institution financière réputée, assurée au plus haut niveau dans sa juridiction. Il peut notamment s'agir d'une banque ou compagnie d'assurance avec une solide réputation internationale, possédant une cote de crédit robuste, émise par une agence de notation comme Standard & Poor's (AA ou supérieur), Moody's (AA ou supérieur) ou AM Best (A-X ou supérieur). La documentation devra préciser l'établissement fournissant cette assurance. • La LOC indiquera que l'ICANN ou son représentant désigné seront inconditionnellement les seuls autorisés à effectuer un retrait de fonds (total ou partiel) au titre du compte, à réception d'un avis écrit par l'ICANN ou la personne désignée par l'ICANN. • Le candidat doit joindre un original de la lettre de garantie ou une version de la lettre de garantie contenant ses dispositions complètes. Si elle n'est pas encore signée, le candidat sera tenu de fournir à l'ICANN un exemplaire original de la LOC signée avant ou au moment de la signature de l'accord de registre. • La LOC doit contenir au moins les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Banque émettrice et date d'émission. ○ Bénéficiaire : ICANN / 4676 Admiralty Way, Suite 330 / Marina del Rey, CA 90292 / USA, ou son représentant désigné. ○ Nom complet et adresse du candidat. ○ Le numéro d'identification de la LOC. ○ Montant exact en USD. ○ Date d'expiration. ○ Adresse, procédure et formulaires nécessaires pour la présentation pour paiement. ○ Conditions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des prélèvements partiels de la lettre de garantie peuvent être réalisés à condition qu'un 					

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>tel paiement réduise le montant de la lettre de garantie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les paiements doivent porter le nom de la banque émettrice et la référence de la lettre de garantie de la banque. ▪ La LOC ne peut pas être modifiée, amendée ou élargie par référence à tout autre document, accord ou instrument. ▪ La LOC est sujette à la norme ISP 98 (International Standby Practices) de la chambre de commerce internationale (Publication n° 590), ou à une autre norme qui s'avère raisonnablement équivalente. <p>(ii) Un <u>dépôt en espèces irrévocable</u> détenu par une institution financière renommée..</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant du dépôt doit être égal ou supérieur au montant nécessaire au financement des opérations de registre pendant au moins trois ans. • Le montant doit être détenu par une institution financière tierce qui ne permettra pas que les fonds soient confondus avec les fonds d'exploitation du candidat ou d'autres fonds et l'ICANN, ou son représentant désigné, en auront seuls l'accès, si certaines conditions sont remplies. • Le compte doit être détenu par une institution financière réputée, assurée au plus haut niveau dans sa juridiction. Il peut notamment s'agir d'une banque ou compagnie d'assurance avec une solide réputation internationale, possédant une cote de crédit robuste, émise par une agence de notation comme Standard & Poor's (AA ou supérieur), Moody's (AA ou supérieur) ou AM Best (A-X ou supérieur). La documentation devra préciser l'établissement fournissant cette assurance. • Le compte de garantie bloqué indiquera que l'ICANN ou son représentant désigné seront inconditionnellement les seuls autorisés à effectuer un retrait de fonds (total ou partiel) au titre du compte, à réception d'un avis écrit par l'ICANN ou la personne désignée par l'ICANN. • Le dépôt en espèces irrévocable doit avoir une durée de cinq ans à compter de la délégation du TLD. • Les fonds déposés ne sont pas considérés comme un actif de l'ICANN. • Tout gain d'intérêts, moins les frais 					

	#	Question	Inclus dans la publication	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		<p>bancaires, est ajouté au dépôt et sera remboursé au candidat en cas de liquidation du compte dans la mesure où ces intérêts ne sont pas utilisés pour payer les coûts et dépenses d'entretien du dépôt.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dépôt, majoré des intérêts, moins les frais bancaires résultant du dépôt, sera restitué au candidat si les fonds ne sont pas utilisés pour financer des fonctions de registre, soit suite à un événement déclencheur soit après cinq ans, l'évènement de plus longue durée étant retenu. • Le candidat est tenu de fournir à l'ICANN des informations relatives au montant du dépôt, à l'institution gérant le dépôt et à l'accord régissant le compte au moment de la soumission de la candidature. • Le candidat devra joindre une preuve des fonds déposés dans le compte de dépôt, ou la preuve d'un arrangement provisoire correspondant. Des preuves des fonds déposés et les modalités de l'accord régissant le compte de dépôt doivent être fournies à l'ICANN avant ou au moment de la signature de l'accord de registre. 					

Instructions : Candidat à un TLD - Projections financières

Dans le cadre du processus de candidature, le candidat doit présenter deux projections financières de trésorerie.

La première prévision (Modèle 1) doit indiquer les projections financières associées au scénario le plus probable. Cette prévision doit inclure le volume d'enregistrements prévu, les frais d'enregistrement et tous les coûts et dépenses d'investissement prévus pour la période de démarrage et les trois premiers exercices d'exploitation. Le Modèle 1 se rapporte à la question 46 (Modèle de projections) de la candidature.

Nous demandons également aux candidats de produire, en tant que projection séparée (Modèle 2), des projections financières associées au scénario le plus pessimiste. Le Modèle 2 se rapporte à la question 49 (Plan de secours) de la candidature.

Pour chaque projection préparée, veuillez inclure des commentaires et notes au bas de la projection (dans l'espace prévu à cet effet) afin de fournir aux personnes examinant ces projections les informations suivantes :

1. Les hypothèses employées, les variations annuelles significatives dans la trésorerie opérationnelle et les dépenses d'investissement ;
2. Le financement prévu pour vos opérations ;
3. Votre plan de secours.

Lorsque vous remplissez les modèles 1 et 2, veuillez fournir les points de données et/ou formules utilisées pour vos calculs (le cas échéant).

Section I - Encaissements et décaissements prévisionnels

Encaissements prévisionnels

Lignes A et B. Précisez le Volume d'enregistrements prévu et les Frais d'enregistrement pour les exercices 1, 2, et 3. Laissez la colonne *Coûts de démarrage* vide. La période de démarrage doit uniquement inclure les décaissements et les dépenses d'investissement ; il ne devrait y avoir aucune entrée de projection de trésorerie dans cette colonne.

Ligne C. Multipliez les lignes A et B pour obtenir les *Encaissements d'enregistrement* de la ligne C.

Ligne D. Précisez les encaissements qui proviendront d'autres sources de revenus pour les exercices 1, 2 et 3. Pour tout chiffre précisé en ligne D, indiquez la source correspondante dans la colonne *Commentaires/notes* de la section I. N'incluez aucun financement en ligne D, car ce point est couvert dans la section VI.

Ligne E. Additionnez les lignes C et D pour obtenir le Total des encaissements.

Décaissements d'exploitation prévisionnels

Coûts de démarrage : Pour toutes les lignes (F à L), précisez la durée totale que les coûts de démarrage couvriront dans la colonne *Commentaires/notes*.

Ligne F. Précisez les coûts de personnel prévus pour le marketing, le service clientèle et le support technique lors de le démarrage et les exercices 1, 2 et 3. Les autres coûts de personnel doivent être indiqués en ligne L (*Autres coûts d'exploitation*). Veuillez spécifier le type de personnel et les coûts associés prévus dans la colonne *Commentaires/notes* de cette section.

Ligne G. Les dépenses de *Marketing* représentent le montant dépensé en publicité, promotions et autres activités de commercialisation. Ce montant ne doit pas inclure les coûts de personnel inclus dans la catégorie Personnel, Marketing en ligne F, i).

Lignes H à K. Précisez les coûts prévus pour les installations, les Frais généraux et administratifs, les Taxes et intérêts, et les Coûts d'externalisation pour le démarrage et les exercices 1, 2 et 3. Assurez-vous d'énumérer les types d'activités externalisées. Vous pouvez grouper certaines activités externalisées auprès d'un même fournisseur, à condition qu'une description des services correspondants soit indiquée dans la colonne *Commentaires/notes*.

Ligne L. Précisez les autres coûts d'exploitation prévus pour le démarrage et les exercices 1, 2 et 3. N'oubliez pas de préciser le type de coût dans la colonne *Commentaires/notes*.

Ligne M. Additionnez les lignes F à L pour obtenir le Total des décaissements d'exploitation en ligne M.

Ligne N. Soustrayez la ligne E de la ligne M pour obtenir la Trésorerie d'exploitation nette prévisionnelle en ligne N.

Section IIa - Séparation des décaissements fixes et variables

Ligne A. Précisez le Total des coûts d'exploitation variables, y compris le personnel et les autres coûts qui ne sont pas fixes de nature. Les coûts variables sont des dépenses qui fluctuent en fonction des augmentations ou diminutions de la production ou du niveau d'exploitation.

Ligne B. Précisez le Total des coûts d'exploitation fixes. Les coûts fixes sont des dépenses qui ne fluctuent généralement pas en fonction des augmentations ou diminutions de la production ou du niveau d'exploitation. De tels coûts sont généralement incontournables pour les opérations de base de l'entreprise ou peuvent être envisagés dans le cadre d'engagements contractuels.

Ligne C – Additionnez les lignes A et B pour obtenir les encaissements fixes et variables pour la ligne C. Cette somme doit être égale au Total des décaissements d'exploitation de la section I (ligne M).

Section IIb - Détail des décaissements pour les fonctions de registre essentielles

Lignes A – E. Précisez les décaissements prévus pour les cinq fonctions de registre essentielles. Si ces fonctions sont externalisées, les coûts de sous-traitance qui représentent ces fonctions doivent être identifiés et fournis séparément. Les décaissements prévus pour ces fonctions formeront la base de la réserve de 3 ans demandée dans la question 50 de la candidature.

Ligne F. Si d'autres fonctions de registre essentielles sont ajoutées, en fonction du modèle commercial de registre du candidat, les décaissements prévus pour cette fonction doivent être fournis et une description doit être ajoutée dans la colonne *Commentaires/notes*.

Ligne G. Additionnez les lignes A à F pour obtenir le Total des décaissements des fonctions de registre essentielles.

Ligne H – Correspond aux décaissements pour les fonctions de registre essentielles prévues sur 3 ans (colonnes H, I et J).

Section III - Dépenses d'investissement prévisionnelles

Lignes A à C. Précisez les dépenses d'investissement prévues pour le matériel informatique, les logiciels, le mobilier et les autres équipements nécessaires lors du démarrage et au cours des exercices 1, 2 et 3. Indiquez la période totale que le coût de démarrage couvrira dans la colonne *Commentaires/notes*.

Ligne D. Fournissez toute dépense d'investissement prévue suite à l'externalisation. Précisez toutes les dépenses d'investissement prévues pour l'externalisation. Cette catégorie doit inclure le démarrage et les exercices 1, 2 et 3. Spécifiez le type de dépenses et indiquez la période totale que le coût de démarrage couvrira dans la colonne *Commentaires/notes* de la section III.

Ligne E. Décrivez toutes les « autres » dépenses d'investissement dans la colonne *Commentaires/notes*.

Ligne F. Additionnez les lignes A à E pour obtenir le Total des dépenses d'investissement.

Section IV - Actifs et passifs prévus

Lignes A à C. Précisez les Liquidités, Créances clients et Autres actifs à court terme prévus pour le démarrage et les exercices 1, 2 et 3. Pour les *Autres actifs à court terme*, spécifiez le type d'actif et indiquez la durée totale que le coût de démarrage couvrira dans la colonne *Commentaires/notes*.

Ligne D. Additionnez les lignes A, B, C pour obtenir le Total des actifs à court terme.

Lignes E à G. Précisez les Comptes fournisseurs, Dettes à court terme et Autres passifs à court terme prévus pour le démarrage et les exercices 1, 2 et 3. Pour les *Autres passifs à court termes*, spécifiez le type de passif et indiquez la durée totale que le coût de lancement couvrira dans la colonne *Commentaires/notes*.

Ligne H. Additionnez les lignes E à G pour obtenir le Total des passifs à court terme..

Lignes I à K. Précisez les actifs fixes (Immobilisations corporelles), la Réserve de 3 ans et les Autres actifs à long terme prévus pour le démarrage et les exercices 1, 2 et 3. Indiquez la période totale que le coût de démarrage couvrira dans la colonne *Commentaires/notes*.

Ligne L. Additionnez les lignes I à K pour obtenir le Total des actifs à long terme.

Ligne M. Précisez le total des passifs prévus à long terme pour le démarrage et les exercices 1, 2 et 3. Indiquez la période totale que le coût de démarrage couvrira dans la colonne *Commentaires/notes*

Section V : Flux de trésorerie prévisionnel

Le flux de trésorerie est calculé selon les *Encaissements et décaissements nets prévus* (Section I), les *dépenses d'investissement prévisionnelles* (Section III) et les *Actifs et passifs prévisionnels* (Section IV).

Ligne A. Précisez le flux de trésorerie net prévu pour le démarrage et les exercices 1, 2 et 3. Indiquez la période totale que le coût de démarrage couvrira dans la colonne *Commentaires/notes*.

Ligne B. Précisez les dépenses d'investissement prévues pour le démarrage et les exercices 1, 2 et 3. Indiquez la période totale que le coût de démarrage couvrira dans la colonne *Commentaires/notes* de la Section V.

Lignes C à F. Précisez tout changement prévu dans des actifs à court terme hors caisse, le total des passifs à court terme, le réaménagement des dettes et tout autre réaménagement pour le démarrage et les exercices 1, 2 et 3. Indiquez la période totale que le coût de démarrage couvrira dans la colonne *Commentaires/notes*.

Ligne G. Additionnez les lignes A à F pour obtenir le flux de trésorerie prévisionnel net en ligne H.

Section VI - Sources des fonds

Lignes A et B. Précisez les fonds prévus pour les Emprunts et les Fonds propres lors du démarrage. Décrivez les sources d'emprunts et de fonds propres, ainsi que la durée totale que le coût de démarrage couvrira dans la colonne *Commentaires/notes*. Fournissez également des preuves du financement (par exemple, une lettre d'engagement).

Ligne C. Additionnez les lignes A et B pour obtenir le Total des sources de fonds en ligne C.

Commentaires généraux (notes concernant les hypothèses employées, les variations annuelles significatives, etc.)

Fournissez des explications pour toute variation annuelle significative (ou prévue pour les exercices au-delà de la période du modèle) dans toute catégorie de coût ou de financement.

Commentaires relatifs à la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations

Expliquez dans les grandes lignes le financement des opérations. Le financement doit être détaillé dans la réponse à la question 48.

Commentaires généraux relatifs aux imprévus

Fournissez des commentaires d'ordre général pour décrire votre plan de secours. Le plan de secours doit être détaillé dans la réponse à la question 49.

Candidat TLD -- projections financières : Exemple

Dans la devise locale (sauf mention contraire)

Sec.	Référence/formule	Réal/opérationnel			
		Coûts de démarrage	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3
I) Encaissements et décaissements prévisionnels					
A) Volume d'enregistrement prévu		-	62,000	80,600	104,780
B) Frais d'enregistrement		\$ -	\$ 5,00	\$ 5,50	\$ 6,05
C) Encaissements d'enregistrement	A * B	-	310,000	443,300	633,919
D) Autres encaissements		-	35,000	48,000	62,000
E) Total des encaissements		-	345,000	491,300	695,919
Décaissements d'exploitation prévisionnels					
F) Personnel :					
i) Personnel de marketing		25,000	66,000	72,000	81,000
ii) Personnel du service client		5,000	68,000	71,000	74,000
iii) Personnel technique		32,000	45,000	47,000	49,000
G) Marketing		40,000	44,000	26,400	31,680
H) Installations		7,000	10,000	12,000	14,400
I) Frais généraux et administratifs		14,000	112,000	122,500	136,000
J) Taxes et intérêt		27,500	29,000	29,800	30,760
K) Coûts d'externalisation, s'il y a lieu (indiquer les types d'activités externalisées) :					
i) Maintenance du site hôte		5,000	7,500	7,500	7,500
ii) Fonctions d'enregistrement essentielles		32,000	37,500	41,000	43,000
iii) (indiquer le type d'activité externalisée)		-	-	-	-
iv) (indiquer le type d'activité externalisée)		-	-	-	-
v) (indiquer le type d'activité externalisée)		-	-	-	-
vi) (indiquer le type d'activité externalisée)		-	-	-	-
L) Autres coûts d'exploitation		12,200	18,000	21,600	25,920
M) Total des décaissements d'exploitation		199,700	437,000	450,800	493,260
N) Trésorerie d'exploitation nette prévisionnelle	E - M	(199,700)	(92,000)	40,500	202,659
IIa) Séparation des décaissements fixes et variables					
A) Total des coûts d'exploitation variables		72,067	163,417	154,464	200,683
B) Total des coûts d'exploitation fixes		127,633	273,583	296,336	292,577
C) Total des décaissements d'exploitation	= Sec. II M VÉRIFIER	199,700	437,000	450,800	493,260
IIb) Détail des décaissements pour les fonctions de registre essentielles					
A) Opérations SRS		5,000	5,500	6,050	
B) Fourniture de Whois		6,000	6,600	7,260	
C) Résolution du DNS pour les noms de domaine enregistrés		7,000	7,700	8,470	
D) Dépôt de données de registre		8,000	8,800	9,680	
E) Maintenance de la zone conformément au DNSSEC		9,000	9,900	10,890	
G) Total des décaissements des fonctions de registre essentielles		-	35,000	38,500	42,350
H) Total 3 ans					
		115,850			
III) Dépenses d'investissement prévisionnelles					
A) Matériel informatique		98,000	21,000	16,000	58,000
B) Logiciels		32,000	18,000	24,000	11,000
C) Mobilier et autre équipement		43,000	22,000	14,000	16,000
D) Externalisations, s'il y a lieu (énumérer les types de dépenses d'investissement)					
i)		-	-	-	-
ii)		-	-	-	-
iii)		-	-	-	-
iv)		-	-	-	-
v)		-	-	-	-
vi)		-	-	-	-
EB) Autres dépenses d'investissement		173,000	61,000	54,000	85,000
F) Total des dépenses d'investissement		173,000	61,000	54,000	85,000
IV) Actifs et passifs prévisionnels					
A) Liquidités		705,300	556,300	578,600	784,600
B) Créances clients		70,000	106,000	106,000	160,000
C) Autres actifs à court terme		40,000	60,000	80,000	80,000
D) Total des actifs à court terme		705,300	666,300	744,600	1,024,600
E) Comptes fournisseurs		41,000	110,000	113,000	125,300
F) Dettes à court terme		41,000	110,000	113,000	125,300
G) Autres passifs à court terme		41,000	110,000	113,000	125,300
H) Total des passifs à court terme		41,000	110,000	113,000	125,300
I) Immobilisations corporelles totales	= Sec III) F : cumulatif Exerc. ant. + en cours	173,000	234,000	288,000	373,000
J) Réserve de 3 ans	= IIb) H)	115,850	115,850	115,850	115,850
K) Autres actifs à long terme		288,850	349,850	403,850	488,850
L) Total des actifs à long terme		288,850	349,850	403,850	488,850
M) Total des passifs à long terme		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
V) Flux de trésorerie prévisionnel (réserve de 3 ans exclue)					
A) Trésorerie d'exploitation nette	= Sec. II) N	(199,700)	(92,000)	40,500	202,659
B) Dépenses d'investissement	= Sec. III) FE	(173,000)	(61,000)	(54,000)	(85,000)
C) Évolution des actifs à court terme hors caisse	= Sec. IV) (B+C) : Exerc. ant. - en cours	n/d	(110,000)	(56,000)	(74,000)
D) Évolution du total des passifs à court terme	= Sec. IV) H : Exerc. en cours - ant.	41,000	69,000	3,000	12,300
E) Réaménagement des dettes	= Sec IV) F and M : Exerc. en cours - ant.	n/d	-	-	-
F) Autres réaménagements		n/d	-	-	-
G) Flux de trésorerie net prévisionnel		(331,700)	(194,000)	(66,500)	55,959
VI) Sources des fonds					
A) Emprunts :					

Commentaires/notes

Fournir le nom de la devise locale utilisée.

L'enregistrement a été prévu sur la base d'études de marché récentes en pièces jointes ci-dessous. Nous n'anticipons pas d'augmentations importantes des frais d'enregistrement après l'exercice 3.

Les autres encaissements représentent l'argent issu de la publicité sur notre site Web.

Les coûts sont détaillés et expliqués de manière plus approfondie en réponse à la question 47.

Indiquer une liste des coûts associés pour chaque activité externalisée.

Externalisation du site hôte vers la société ABC, coût basé sur le nombre de serveurs hébergés et le service client

Registre externalisé essentiel et autres fonctions vers le registre ABC. Les coûts sont basés sur les domaines et requêtes prévus

Fournir une description des activités externalisées et comment les coûts ont été déterminés

Fournir une description des activités externalisées et comment les coûts ont été déterminés

Fournir une description des activités externalisées et comment les coûts ont été déterminés

Fournir une description des activités externalisées et comment les coûts ont été déterminés

Coûts variables :
- Démarrage égal à toute la main-d'œuvre plus 75 % du marketing.

- Exercices 1 à 3 : 75 % de tous les frais de personnel, plus

Coûts fixes : Égale au total des coûts moins les coûts variables

Vérifier que II) C est égal à I) N.

Remarque : L'ICANN travaille sur le modèle des coûts qui sera fourni ultérieurement.

Comparable à la question 24

Comparable à la question 26

Comparable à la question 35

Comparable à la question 38

Comparable à la question 43

Lister et décrire chaque type identifiable d'externalisation.

Paiements principaux sur la ligne de crédit avec la Banque XYZ ne seront pas engagés jusqu'à l'exercice 5. Les intérêts seront payés en fonction de l'engagement et sont reflétés dans Sec-I) J.

Les coûts de démarrage de 41 k\$ représentent une compensation des comptes fournisseurs reflétée dans le bilan prévu. Les exercices suivants sont basés sur l'évolution des passifs à court terme où l'exercice antérieur est soustrait de l'exercice en cours

Modèle 1 - Projections financières : Le plus probable						Commentaires/notes
Dans la devise locale (sauf mention contraire)		Réal/opérationnel				Fournir le nom de la devise locale utilisée.
Sec.	Référence/formule	Coûts de démarrage	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	
I) Encaissements et décaissements prévisionnels						
A)	Volume d'enregistrement prévu					
B)	Frais d'enregistrement					
C)	Encaissements d'enregistrement					
D)	Autres encaissements					
	E) Total des encaissements					
Décaissements d'exploitation prévisionnels						
F) Personnel :						
	i) Personnel de marketing					
	ii) Personnel du service client					
	iii) Personnel technique					
G)	Marketing					
H)	Installations					
I)	Frais généraux et administratifs					
J)	Taxes et intérêt					
K)	Coûts d'externalisation, s'il y a lieu (indiquer les types d'activités externalisées) :					
	i) (indiquer le type d'activité externalisée)					
	ii) (indiquer le type d'activité externalisée)					
	iii) (indiquer le type d'activité externalisée)					
	iv) (indiquer le type d'activité externalisée)					
	v) (indiquer le type d'activité externalisée)					
	vi) (indiquer le type d'activité externalisée)					
L)	Autres coûts d'exploitation					
	M) Total des décaissements d'exploitation					
	N) Trésorerie d'exploitation nette prévisionnelle					
IIa) Séparation des décaissements fixes et variables						
A)	Total des coûts d'exploitation variables					
B)	Total des coûts d'exploitation fixes					
	C) Total des décaissements d'exploitation					
		VERIFIER				
IIb) Détail des décaissements pour les fonctions de registre essentielles						
A)	Opérations SRS					
B)	Fourniture de Whois					
C)	Résolution du DNS pour les noms de domaine enregistrés					
D)	Dépôt de données de registre					
E)	Maintenance de la zone conformément au DNSSEC					
G)	Total des décaissements des fonctions de registre essentielles					
	H) Total 3 ans					
III) Dépenses d'investissement prévisionnelles						
A)	Matériel informatique					
B)	Logiciels					
C)	Mobilier et autre équipement					
D)	Externalisations, s'il y a lieu (énumérer les types de dépenses d'investissement) :					
	i)					
	ii)					
	iii)					
	iv)					
	v)					
	vi)					
E)	Autres dépenses d'investissement					
	F) Total des dépenses d'investissement					
IV) Actifs et passifs prévisionnels						
A) Liquidités						
B) Créances clients						
C) Autres actifs à court terme						
	D) Total des actifs à court terme					
E) Comptes fournisseurs						
F) Dettes à court terme						
G) Autres passifs à court terme						
	H) Total des passifs à court terme					
I) Immobilisations corporelles totales						
J) Réserve de 3 ans						
K) Autres actifs à long terme						
	L) Total des actifs à long terme					
M) Total des passifs à long terme						
V) Flux de trésorerie prévisionnel (réserve de 3 ans exclue)						
A)	Trésorerie d'exploitation nette					
C)	Dépenses d'investissement					
D)	Évolution des actifs à court terme hors caisse	n/d				
E)	Évolution du total des passifs à court terme					
F)	Réaménagement des dettes	n/d				
G)	Autres réaménagements					
	H) Flux de trésorerie net prévisionnel					
VI) Sources des fonds						
A) Emprunts :						
	i) Disponibles lors de la candidature					
	ii) Événuels et/ou engagés, mais pas encore disponibles					
B) Fonds propres :						
	i) Disponibles lors de la candidature					
	ii) Événuels et/ou engagés, mais pas encore disponibles					
	C) Total des sources de fonds					
Commentaires généraux (notes concernant les hypothèses employées, les variations annuelles significatives, etc.) :						
Commentaires relatifs à la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations :						
Commentaires généraux relatifs aux imprévus :						

Modèle 2 - Projections financières : pire scénario						Commentaires/notes
Dans la devise locale (sauf mention contraire)						Fournir le nom de la devise locale utilisée.
Sec.	Référence/formule	Coûts de démarrage	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	
I) Encaissements et décaissements prévisionnels						
A)	Volume d'enregistrement prévu					
B)	Frais d'enregistrement					
C)	Encaissements d'enregistrement					
D)	Autres encaissements					
	E) Total des encaissements					
Décaissements d'exploitation prévisionnels						
F)	Personnel :					
	i) Personnel de marketing					
	ii) Personnel du service client					
	iii) Personnel technique					
G)	Marketing					
H)	Installations					
I)	Frais généraux et administratifs					
J)	Taxes et intérêt					
K)	Coûts d'externalisation, s'il y a lieu (indiquer les types d'activités externalisées) :					
	i) (indiquer le type d'activité externalisée)					
	ii) (indiquer le type d'activité externalisée)					
	iii) (indiquer le type d'activité externalisée)					
	iv) (indiquer le type d'activité externalisée)					
	v) (indiquer le type d'activité externalisée)					
	vi) (indiquer le type d'activité externalisée)					
L)	Autres coûts d'exploitation					
	M) Total des décaissements d'exploitation					
	N) Trésorerie d'exploitation nette prévisionnelle					
IIa) Séparation des décaissements fixes et variables						
A)	Total des coûts d'exploitation variables					
B)	Total des coûts d'exploitation fixes					
	C) Total des décaissements d'exploitation					
		VÉRIFIER				
IIb) Détail des décaissements pour les fonctions de registre essentielles						
A)	Opérations SRS					
B)	Fourniture de Whois					
C)	Résolution du DNS pour les noms de domaine enregistrés					
D)	Dépôt de données de registre					
E)	Maintenance de la zone conformément au DNSSEC					
G)	Total des décaissements des fonctions de registre essentielles					
	H) Total 3 ans					
III) Dépenses d'investissement prévisionnelles						
A)	Matériel informatique					
B)	Logiciels					
C)	Mobilier et autre équipement					
D)	Externalisations, s'il y a lieu (énumérer les types de dépenses d'investissement) :					
	i)					
	ii)					
	iii)					
	iv)					
	v)					
	vi)					
E)	Autres dépenses d'investissement					
	F) Total des dépenses d'investissement					
IV) Actifs et passifs prévisionnels						
A)	Liquidités					
B)	Créances clients					
C)	Autres actifs à court terme					
	D) Total des actifs à court terme					
E)	Comptes fournisseurs					
F)	Dettes à court terme					
G)	Autres passifs à court terme					
	H) Total des passifs à court terme					
I)	Immobilisations corporelles totales					
J)	Réserve de 3 ans					
K)	Autres actifs à long terme					
	L) Total des actifs à long terme					
M)	Total des passifs à long terme					
V) Flux de trésorerie prévisionnel (réserve de 3 ans exclue)						
A)	Trésorerie d'exploitation nette					
C)	Dépenses d'investissement					
D)	Évolution des actifs à court terme hors caisse	n/d				
E)	Évolution du total des passifs à court terme					
F)	Réaménagement des dettes	n/d				
G)	Autres réaménagements					
	H) Flux de trésorerie net prévisionnel					
VI) Sources des fonds						
A)	Emprunts :					
	i) Disponibles lors de la candidature					
	ii) Éventuels et/ou engagés, mais pas encore disponibles					
B)	Fonds propres :					
	i) Disponibles lors de la candidature					
	ii) Éventuels et/ou engagés, mais pas encore disponibles					
	C) Total des sources de fonds					
Commentaires généraux (notes concernant les hypothèses employées, les variations annuelles significatives, etc.) :						
Commentaires relatifs à la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations :						
Commentaires généraux relatifs aux imprévus :						